

DIRECTIVES TECHNIQUES  
INTERNATIONALES SUR LES  
MUNITIONS

**DTIM**  
**01.40**

Deuxième édition  
01-02-2015

---

**Glossaire des termes, définitions et  
abréviations**



**UN SaferGuard**  
Securing ammunition, protecting lives

DTIM 01.40:2015[E]

© UNODA 2015

### **Avertissement**

Les Directives Techniques Internationales sur les Munitions (DTIM) font l'objet d'un examen et d'une révision périodiques. Ce document est en vigueur à compter de la date indiquée sur la page de couverture. Pour vérifier son statut, les utilisateurs doivent consulter le projet SaferGuard de l'ONU via le site Web du Bureau des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement (UNODA) à l'adresse:

[www.un.org/disarmament/un-safeguard](http://www.un.org/disarmament/un-safeguard).

### **Avis de Droit d'auteur**

Ce document est une Directive Technique Internationale sur les Munitions et est protégé par le droit d'auteur des Nations Unies. Ni le présent document, ni aucun de son extrait ne peut être reproduit, stocké ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, à d'autres fins, sans l'autorisation écrite préalable de l'UNODA, agissant au nom de l'Organisation des Nations Unies.

Ce document ne doit pas être vendu.

Bureau des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement (UNODA)  
Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, NY 10017, États-Unis

E-mail: [conventionalarms-unoda@un.org](mailto:conventionalarms-unoda@un.org)  
Tel: +1 917 367 2904  
Fax: +1 917 367 1757

## Table des Matières

Table des Matières .....	ii
Avant-Propos .....	i
Glossaire des termes et définitions.....	4
1 Champ d'application .....	4
2 Références informatives .....	4
3 Termes et définitions .....	4
4 Abréviations .....	37
Annexe A (informatif) Références.....	44

## Avant-propos

En 2008, un groupe d'experts gouvernementaux des Nations-Unies a présenté un rapport à l'Assemblée Générale sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus.<sup>1</sup> Le groupe a noté que la coopération en matière de gestion efficace des stocks doit privilégier une approche portant sur la « gestion des stocks tout au long du cycle de vie des munitions », allant des systèmes de classification et de comptabilisation – qui sont indispensables à une manutention et à un stockage sans risques, ainsi qu'à l'identification des surplus – aux systèmes de sécurisation et aux procédures de surveillance et de vérification visant à évaluer la stabilité et la fiabilité des munitions.

L'une des principales recommandations du groupe suggère que les Nations-Unies définissent en leur sein des directives techniques régissant la gestion des stocks de munitions.

L'Assemblée générale a par la suite accueilli favorablement ce rapport et encouragé les États à mettre en œuvre ces recommandations.<sup>2</sup> Cela a mandaté les Nations-Unies à développer des directives techniques pour la gestion des stocks de munitions classiques, communément connues aujourd'hui sous le terme « Directives Techniques Internationales sur les Munitions (DTIM) ».

Les travaux de préparation, de réexamen et de révision de ces directives ont été effectués dans le cadre du Programme SaferGuard des Nations-Unies par un groupe d'évaluation technique composé d'experts des États Membres, avec l'appui d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

En décembre 2011, l'Assemblée générale a adopté une résolution<sup>3</sup> favorable à élaboration des DTIM et incitant encore plus les États à appliquer les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux ;<sup>1</sup> le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux recommandait aux États l'utilisation des DTIM à titre volontaire. La résolution a également encouragé les États à entrer en contact avec le Programme SaferGuard des Nations-Unies en vue de renforcer la coopération et bénéficier d'une assistance technique.

Ces DTIM feront l'objet d'un examen périodique afin de refléter l'évolution des normes et pratiques en matière de gestion des stocks de munitions et d'inclure les modifications apportées en raison des amendements des réglementations et exigences internationales appropriées. Ce document fait partie de la deuxième édition (2015) des DTIM, soumise au premier examen quinquennal par le groupe de travail d'experts de l'UNODA sur les munitions. La dernière version de chaque directive, ainsi que des informations sur les travaux du groupe d'évaluation technique, sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/disarmament/un-saferguard/](http://www.un.org/disarmament/un-saferguard/).

---

<sup>1</sup> Résolution A/63/182 de l'Assemblée générale de Nations-Unies, *Les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus*. 28 juillet 2008. Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (Report of the Group of Governmental Experts). Le groupe était mandaté par la résolution A/RES/61/72, *Les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus*. 6 décembre 2006.

<sup>2</sup> Résolution A/63/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), *Les Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus*. 2 décembre 2008.

<sup>3</sup> Résolution A/66/42 de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), *Les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus*. Adoptée le 02 décembre 2011 et datée du 12 janvier 2012.

## Glossaire des termes et définitions

### 1 Champs d'application

Ce module des Directives techniques internationales sur les munitions (DTIM) regroupe les termes et définitions utilisés dans tous les autres modules DTIM.

### 2 Références informatives

Une liste de références informatives est fournie à l'annexe A sous la forme d'une bibliographie répertoriant des documents supplémentaires contenant d'autres informations utiles sur les termes et définitions relatifs à la gestion des stocks de munitions classiques. Pour les références datées, seule la version mentionnée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document référencé (y compris les modifications éventuelles) s'applique.

### 3 Termes et définitions

Les termes et définitions utilisés dans les DTIM ont été abordés en utilisant une démarche descendante qui se présente comme suit :

- a) La primauté est donnée aux termes et définitions « certifiés ISO », étant donné qu'ils ont déjà été approuvés par plus de 140 États membres participant au processus ISO ;
- b) les termes et définitions contenus dans les différents traités et accords internationaux (par exemple, la Convention sur Certaines Armes (CCA)) ;
- c) le niveau suivant correspond aux termes et définitions utilisés dans les NILAM,<sup>4</sup> les IDDRS<sup>5</sup> et les ISACS<sup>6</sup>, étant donné qu'ils ont de nouveau été approuvés par l'ONU ;
- d) le niveau suivant est constitué de termes et définitions régionaux (tels que l'AAP-6 de l'OTAN, les Directives de Nairobi, le SEESAC, etc.);
- e) à ce niveau, la plupart des termes et définitions ont été couverts ; à ce stade, des termes appropriés utilisés au niveau national ont donc été choisis ; et
- f) enfin, tous les autres termes et définitions ont été élaborés par l'équipe de rédaction des DTIM.

Aux fins de tous les modules des Directives Techniques Internationales sur les Munitions, les termes et définitions suivants devront s'appliquer.

#### 3.1

##### **munitions explosives abandonnées (abandoned explosive ordnance (AXO))**

**munition explosive** non utilisée pendant un conflit armé, abandonnée ou déversée par une partie dans un conflit armé et qui n'est plus sous le contrôle de la partie qui l'a laissée ou qui l'a larguée. Les munitions explosives abandonnées peuvent ou non avoir été amorcées, munie d'une fusée, armées ou préparées d'une autre façon pour être utilisées.

#### 3.2

##### **stockage en surface (above ground storage)**

stockage dans des **entrepôts explosifs** à la surface, avec ou sans couverture de terre, ou dans des piles non couvertes. Un événement accidentel sur un tel site peut provoquer une explosion, un incendie et des projections

<sup>4</sup> Normes internationales de Lutte contre les Mines (NILAM).

<sup>5</sup> Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS)

<sup>6</sup> Normes internationales sur le contrôle des armes légères (ISACS).

### 3.3

#### **charge réceptrice (acceptor charge)**

charge d'explosif recevant un stimulus d'une autre charge.

### 3.4

#### **contrôle d'accès (access control)**

un système permettant à une autorité de contrôler l'accès aux zones et aux ressources d'une installation physique donnée.

NOTE 1 Dans le domaine de la sécurité civile, un système de contrôle d'accès, est généralement considéré comme le deuxième niveau de la sécurité d'une structure physique.

### 3.5

#### **Accident (accident)**

un événement indésirable qui cause un **préjudice**

### 3.6

#### **comptabilité (accounting)**

systèmes de gestion de l'information et procédures d'exploitation associées conçus pour enregistrer, contrôler numériquement, vérifier, distribuer et recevoir des **munitions** dans des organisations et des stocks.

### 3.7

#### **poids total des munitions (AUW) (all up weight (AUW))**

l'AUW est le poids total de la ou des **munition(s)**, comprenant l'emballage et la palettisation.

### 3.8

#### **munition (ammunition)**

un dispositif complet (missile, obus, mine, charge de démolition, etc.) chargé d'explosifs, de propergols, de pyrotechniques, de composition d'amorce ou de matière nucléaire, biologique ou chimique destiné à être utilisé dans le cadre d'une infraction, de la défense, d'une formation ou à des fins non opérationnelles, y compris les parties de systèmes d'armes contenant des explosifs. (cf. **munition**).

### 3.9

#### **accident lié aux munitions (ammunition accident)**

tout incident impliquant des munitions ou explosifs causant ou pouvant causer la mort ou des blessures à une ou des personne (s) et/ou des dommages à l'équipement et/ou aux biens, aux militaires ou aux civils.

### 3.10

#### **conteneur à munitions (ammunition container)**

une boîte, un cylindre, une doublure en plaque de fer-blanc ou un récipient approuvé, conçu pour contenir des **objets explosifs** ou des substances explosives. Elle fait normalement partie de l'assemblage de la caisse à munitions.

### 3.11

#### **dépôt de munitions (ammunition depot)**

une installation consacrée principalement à la réception, au stockage, à la délivrance et à la maintenance des **munitions**.

### 3.12

#### **Atelier de traitement des munitions (ammunition process building (APB))**

un bâtiment ou une zone contenant ou destiné à contenir une ou plusieurs des activités suivantes : entretien, préparation, inspection, démontage, rénovation, test ou réparation de **munitions** et d'**explosifs**.

### 3.13 **Magasin à munitions (unité) (ammunition store (unit))**

un bâtiment autorisé contenant des **munitions** pour le compte de l'unité.

### 3.14

#### **sol antistatique (anti-static floor)**

un plancher ayant une résistance à la terre d'au moins  $5 \times 10^4$  ohms et d'au plus  $2 \times 10^6$  ohms, suffisamment conducteur d'électricité pour disperser une charge électrique statique accumulée.

### 3.15

#### **munition d'artillerie (artillery ammunition)**

munitions **de moyen et grand calibre pour des armes, telles que les mortiers, les obusiers, les missiles et les lance-roquettes, principalement conçues pour être indirectement tirées sur des cibles. (c.f. munitions).**

### 3.16

#### **attractif pour les organisations criminelles et terroristes (attractive to criminals and terrorist organisations (ACTO))**

les munitions considérées comme ayant une valeur immédiate pour un terroriste ou un criminel.

NOTE 1 Par exemple, les **détonateurs**, les **explosifs en vrac**, les armes antichars tirées à l'épaule ou les **MANPADS**.

### 3.17

#### **Interdiction (ban)**

un moratoire sur la perception et l'utilisation de **munitions**, généralement en attente d'une enquête technique.

### 3.18

#### **Gabion (gabion)**

une cage dans laquelle peuvent être placés divers matériaux de remblai (par exemple, du gravier, du sable, des roches) et qui est utilisée pour la construction de murs, de barricades et de barrières de protection.

### 3.19

#### **barricade (barricade)**

une caractéristique naturelle du sol, un monticule artificiel, une traverse ou un mur qui, à des fins de stockage, est capable d'empêcher la communication directe de l'explosion d'une quantité d'**explosifs** à une autre, bien qu'elle puisse être détruite au cours du processus.

### 3.20

#### **lot (batch)**

une quantité distincte de munitions qui est assemblée à partir de deux composants ou plus (dont l'un sera le principal composant) est aussi homogène que possible et, dans des conditions similaires, peut donner des résultats identiques.

NOTE 1 Un certain nombre de sous-lots peuvent être trouvés dans le lot.

### 3.21

#### **numéro de lot (batch number)**

un numéro attribué à un lot qui l'identifie de façon unique.

### 3.22

#### **numéro d'identification de lot (batch key identity)**

terme utilisé pour identifier un lot ou un lot de munitions particulier.

### 3.23

#### **poudre noire (black powder)**

mélange intime de nitrate de sodium ou de nitrate de potassium avec du charbon ou un autre carbone, avec ou sans soufre.

### 3.24

#### **bombe (bomb)**

munition **explosive**, non soumise à la force centrifuge et à angle de descente presque vertical, généralement lancée à partir d'un aéronef ou d'un mortier.

### 3.25

#### **continuité électrique (bonding)**

le processus de connexion des pièces métalliques afin qu'elles fournissent un contact à faible résistance électrique pour les fréquences de courant continu (CC) et de courant alternatif (CA).

### 3.26

#### **booster (booster)**

engin explosif utilisé comme **charge d'initiation** pour amplifier l'énergie de la **charge réceptrice**.

### 3.27

#### **biergol (bi-propellant / bi-fuel)**

un **propergol** liquide sous la forme de deux substances, un carburant et un **oxydant**; ils sont stockés séparément et mis ensemble lorsque leur réaction chimique mutuelle est nécessaire pour produire une poussée.

### 3.28

#### **cartouche à blanc (blank cartridge)**

utilisée pour simuler une cartouche réelle. Principalement utilisé pour la formation, contenant de la poudre et une bourre mais pas de balle ou autre projectile. Généralement utilisé à des fins de formation. Elle n'est pas conçue pour un utilisation militaire offensive

### 3.29

#### **souffle (blast)**

une vague destructive de gaz ou d'air produite dans l'atmosphère environnante par une **explosion**. L'explosion comprend une onde de choc, une pression élevée derrière l'onde de choc et une raréfaction à la suite de la pression élevée.

la propagation dans l'air d'une vague de pression élevée produite par la déflagration ou la détonation d'un matériau explosif.

### 3.30

#### **Ecran (blind)**

un magasin d'**explosifs** préparé qui, bien qu'amorcé, n'a pas été armé comme prévu ou n'a pas explosé après avoir été armé (voir **raté**). Alternativement, un élément **explosif** qui ne fonctionne pas correctement après son amorçage.

### 3.31

#### **explosion de culasse (breach explosion)**

un **coup** incontrôlé dans la culasse d'une arme lorsqu'il est tiré. La cartouche n'a peut-être pas été chamberée ou seulement partiellement chamberée.

### 3.32

#### **chargement par la culasse (breach loading (BL))**

À l'origine, le « chargement par la culasse » aujourd'hui symbole d'un système d'obturation arrière dans lequel l'étanchéité est obtenue au moyen d'une plaquette située dans le mécanisme de la culasse qui appuie contre la surface à l'arrière de la chambre de l'arme.

### 3.33

#### **brisance (brisance)**

l'effet éclatant d'un **explosif** ou d'une **explosion**.

### 3.34

#### **explosifs en vrac (bulk explosives)**

charges **explosives** qui sont généralement retirés de leurs conteneurs avant utilisation, tels que Charges de Démolition.

explosif sans cartouche pouvant être chargé par coulée (par gravité), pompage ou autre moyen pneumatique.

### 3.35

#### **brûlage (burning)**

la propagation d'une réaction exothermique par conduction, convection et rayonnement.

### 3.36

#### **zone de brûlage (burning ground)**

une zone autorisée pour la destruction des **munitions** et des **explosifs** par le feu.

### 3.37

#### **cartouche (cartridge)**

une quantité d'**explosif** encastrée (à l'exclusion des moteurs de fusée) munis de leur propre système d'allumage

**munitions** prêtes à être tirées, dans lesquelles la ou les charges propulsives, son amorce et le projectile avec sa fusée sont assemblées en une seule unité pour la manipulation et le tir.

### 3.38

#### **étui / douille (cartridge case)**

un objet conçu pour contenir l'amorce et le propulseur d'une munition et sur lequel un projectile peut être apposé ; son profil et sa taille sont conformes à la chambre de l'arme dans laquelle le coup est tiré.

### 3.39

#### **explosif encartouché (cartridged explosive)**

explosif contenu dans un emballage (généralement cylindrique) en papier, carton, plastique ou autre matériau et utilisée sous cette forme.

### 3.40

#### **catégories de bâtiments et de zones (categories of buildings and areas)**

les bâtiments et les zones contenant, ou susceptibles de contenir des **explosifs** militaires sont classés en catégories en fonction de la nature des explosifs qu'ils contiennent :

NOTE 1 Catégorie A. Bâtiments contenant ou susceptibles de contenir des explosifs produisant des vapeurs inflammables, mais pas de poussières explosives.

NOTE 2 Catégorie A, Zone 0. Zone d'un bâtiment de catégorie A dans laquelle un mélange inflammable de gaz ou de vapeur et d'air est présent de façon continue ou pendant de longues périodes.

NOTE 3 Catégorie A, zone 1. Zone d'un bâtiment de catégorie A dans laquelle un mélange de gaz ou de vapeur et d'air inflammable est susceptible de se produire lors d'un fonctionnement normal.

NOTE 4 Catégorie A, zone 2. Zone d'un bâtiment de catégorie A dans laquelle un mélange de gaz ou de vapeurs et d'air inflammables est peu susceptible de se produire en fonctionnement normal et, le cas échéant, pendant une courte période.

NOTE 5 Catégorie B. Bâtiments contenant ou susceptibles de contenir des explosifs exposés, ce qui peut produire des poussières explosives, mais non des vapeurs inflammables.

NOTE 6 Catégorie C. Bâtiments contenant ou susceptibles de contenir des explosifs ne générant pas de vapeurs inflammables ni de poussières d'explosifs.

NOTE 7 Catégorie D. Il s'agit de bâtiments, généralement de petites unités de stockage, contenant ou susceptibles de contenir des explosifs emballés ne produisant ni de vapeurs inflammables ni de poussières d'explosifs, mais sont limités à certaines natures et à certaines quantités de munitions.

NOTE 8 Pour que les bâtiments / zones puissent être utilisés dans ces catégories, les équipements et installations électriques et les équipements mécaniques de manipulation (MHE) doivent être strictement conformes aux spécifications requises.

### 3.41

#### **CEN (Comité européen de normalisation) CEN (Committee European Normalisation)**

Le CEN est le Comité européen de normalisation.

NOTE 1 Une norme CEN a le même pouvoir au sein de l'UE qu'une norme ISO.

### 3.42

#### **caractérisation (characterization)**

la détermination d'attributs d'un matériel ou d'une substance qui définissent la capacité d'un matériel ou d'une substance à satisfaire à des exigences particulières.

### 3.43

#### **charge (charge)**

une quantité d'**explosif** ensachée, enveloppée ou emballée sans son propre moyen d'armorage. Des moyens d'armorage secondaires peuvent être incorporés ou non.

### 3.44

#### **charge (destruction) charge (demolition)**

une charge composée d'un **explosif en vrac** dans le but express de détruire par **explosion** ou par **brisance**.

### 3.45

#### **charge d'éjection) charge (expelling)**

une charge d'**explosif** généralement faible ou déflagrante, conçue pour éjecter la charge utile d'un distributeur de munitions mères au moyen d'une pression de gaz sans endommager les **sous-munitions**.

### 3.46

#### **charge propulsive charge (propelling)**

objets constitués d'une charge **propulsive** sous n'importe quelle forme physique, avec ou sans enveloppe, destinés à l'artillerie, aux mortiers, aux roquettes ou jouant le rôle de composants de **propulseurs de roquettes**.

### 3.47

#### **stabilité chimique des propergols (chemical stability of propellants)**

résistance à la détérioration par réaction chimique.

### 3.48

#### **classification des explosifs (classification of explosives)**

l'attribution d'une **division des Nations-Unies en charge des dangers**, d'un **groupe de compatibilité** et d'un numéro de série à un **explosif**, en fonction de ses propriétés et caractéristiques générales et de celles de son emballage, lors de son stockage et de son transport.

### 3.49

#### **Armes à sous-munitions (cluster munitions)**

des conteneurs conçus pour disperser ou libérer plusieurs **sous-munitions**.

### 3.50

#### **compatibilité (compatibility)**

absence de réactions entre les explosifs et d'autres composants d'une munition, entraînant des modifications inacceptables des propriétés physiques, de la stabilité ou de la sensibilité des explosifs dans la munition.

### 3.51

#### **groupe de compatibilité (compatibility group)**

regroupement identifié par une lettre qui, référencé dans un tableau de compatibilité, indique les **explosifs** pouvant être stockés ou transportés ensemble sans augmenter de manière significative la probabilité d'un **accident** ou, pour une quantité donnée, l'ampleur des effets d'un tel accident. Les codes sont utilisés pour indiquer quelles **natures** peuvent être stockées ensemble en toute sécurité.

### 3.52

#### **Disponible dans le commerce/ Disponible sur étagère (NILAM 4.10) (commercial off the shelf (CoTS))**

**équipement** qu'on peut se procurer directement chez un fabricant et qui n'a pas besoin d'être transformé avant sa mise en service, à l'exception de modifications mineures.

### 3.53

#### **sol conducteur (conducting floor)**

un plancher ayant une résistance à la terre ne dépassant pas  $5 \times 10^4$  ohms.

### 3.54

#### **confinement (confinement)**

les caractéristiques de l'enveloppe d'une charge, qui limitent l'expansion des produits de décomposition lorsque la substance explosive réagit.

### 3.55

#### **contrainte (constraint)**

l'imposition d'une limitation ou d'une restriction dans l'utilisation, le transport, la manipulation, la délivrance, le stockage ou l'inspection d'une **munition**.

### 3.56

#### **articles de contrebande / contrôlés / prohibé (contraband / controlled articles / prohibited articles)**

articles généralement interdits dans une **zone explosif**, un magasin ou un véhicule transportant des **explosifs**, sauf dans un conteneur agréé. Ces articles inclus sont entre autres : les allumettes, les briquets, le matériel et les objets à fumer, le tabac sous toutes ses formes, les boissons alcoolisées, etc. Articles supplémentaires tels que définis dans les commandes locales.

### 3.57

#### **contractant (contractor)**

une personne ou des personnes, une entreprise ou toute autre organisation concluant un accord commercial pour la réalisation de services de travaux ou la fourniture de biens, l'accord étant juridiquement exécutoire.

### 3.58

#### **munition classique / conventionnelle (conventional ammunition)**

un dispositif complet (missile, obus, mine, magasin de destruction, etc.) chargé d'explosifs, de propergols, de pièces pyrotechniques ou de composition d'amorçage destiné à un usage offensif, une opération de défense, un entraînement, ou à des fins non opérationnelles, y compris systèmes d'armes contenant des explosifs. (cf. **munition**).

### 3.59

#### « cuisson »/ réaction induite thermiquement ('cooking-off')

la **détonation** ou la **déflagration** prématurée des **munitions** due à l'influence de la chaleur du milieu ambiant.

l'initiation prématurée d'un matériau énergétique due à la chaleur externe.

### 3.60

#### analyse coûts-bénéfices (cost benefit analysis (CBA))

un processus qui implique, explicitement ou implicitement, la comparaison des coûts totaux attendus au total des bénéfices attendus d'une ou plusieurs actions afin de choisir la meilleure, la plus rentable ou la plus profitable.

une technique conçue pour déterminer la faisabilité d'un projet ou d'un plan en quantifiant ses coûts et ses avantages.

### 3.61

#### rappor coût- efficacité (cost-effectiveness)

une évaluation de l'équilibre entre les performances d'un système et ses coûts sur la durée de vie.

### 3.62

#### diamètre critique de détonation (critical detonation diameter)

diamètre minimal d'une charge explosive cylindrique auquel une propagation stable d'une détonation stable est assurée. Ce diamètre dépend du confinement de la charge.

### 3.63

#### zone de danger (danger area)

(c.f. zone de danger d'explosion).

### 3.64

#### marchandises dangereuses (dangerous goods)

articles classés dans le système des Nations Unies (ONU) dans les catégories 1 à 9 conformément aux Règlements de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses (Livre orange).

### 3.65

#### débris (debris)

toute partie du sol naturel ou d'une structure ou d'un matériau (ne faisant pas partie de l'**explosif** en état de fonctionnement) propulsée du site d'une **explosion**. Aussi connu sous le nom de projections.

### 3.66

#### décomposition (decomposition)

réaction chimique d'une substance qui n'est ni une détonation ni une déflagration, entraînant un changement important de ses propriétés.

### 3.67

#### déflagration (deflagration)

réaction de la combustion à travers une substance à une vitesse subsonique dans la substance en réaction.

la transformation d'**explosifs** en produits gazeux par des réactions chimiques à la surface ou à proximité de la surface de l'explosif.

une réaction chimique rapide dans laquelle le dégagement de chaleur est suffisant pour permettre à la réaction de se dérouler et d'être accélérée sans apport de chaleur provenant d'une autre source.

NOTE 1 La déflagration est un phénomène qui se produit à la surface, les produits de la réaction s'écoulant du matériau qui n'a pas réagi à une vitesse subsonique normale à la surface. L'effet d'une déflagration sous confinement est une **explosion**. Le confinement de la réaction augmente le taux de pression de la réaction et la température et peut provoquer la transition en une **détonation**.

### 3.68

#### **transition de la déflagration à la détonation (deflagration to detonation transition (DDT))**

la transition à la détonation après une réaction de combustion initiale.

### 3.69

#### **démilitarisation (demilitarization)**

la gamme complète de procédés rendant les armes, les **munitions** et les **explosifs** impropres à l'usage auquel ils étaient destinés à l'origine.

NOTE 1 La démilitarisation implique non seulement le processus de destruction finale, mais inclut également toutes les autres opérations de transport, de stockage, de comptabilité et de prétraitement qui sont tout aussi essentielles pour l'obtention du résultat final.

### 3.70

#### **démolition (demolition)**

la destruction de structures, d'installations ou de matériel par le feu, l'eau, des explosifs, des moyens mécaniques ou autres.

### 3.71

#### **destruction (destruction)**

processus de conversion finale des armes, **munitions** et **explosifs** en un état inerte, de sorte que qu'ils ne soient plus en mesure de fonctionner comme prévu.

### 3.72

#### **destruction sur place (DSP) (in situ) (destruction (in situ))**

la destruction de tout **engin explosif** par des **explosifs** sans le déplacer de l'endroit où il a été trouvé - normalement en plaçant une charge **explosive** à côté.

### 3.73

#### **cordons détonants (detonating cord)**

article constitué d'un noyau d'**explosif** détonant (généralement du **PETN**) entouré d'un revêtement extérieur souple ou revêtu d'un léger tube en métal.

### 3.74

#### **détonation (detonation)**

réaction qui traverse une matière **explosif** à une vitesse supersonique dans la matière réactive.

la transformation rapide d'**explosifs** en produits gazeux au moyen d'une onde de choc traversant l'**explosif**.

une onde de réaction exothermique qui suit et maintient également une onde de choc supersonique dans un **explosif**.

réaction de décomposition dans laquelle la zone de réaction chimique se propage à travers le milieu initial à une vitesse supersonique derrière une onde de choc.

NOTE 1 Généralement, la vitesse d'une telle onde de choc est supérieure de plus de deux ordres de grandeur à celle d'une **déflagration** rapide).

### 3.75

#### **vitesse de détonation (detonation velocity)**

vitesse à laquelle la **détonation** traverse la charge ou la colonne d'**explosif** en m / s.

### 3.76

### détonateur (detonator)

un dispositif contenant un **explosif** sensible destiné à produire une onde de **détonation**.

article constitué d'un petit tube en métal ou en plastique contenant une charge d'**explosif primaire**, telle que l'azoture de plomb, et une charge d'**explosif secondaire**, telle que le **PETN**, ou d'autres combinaisons d'explosifs n'excédant normalement pas une masse de 2g.

#### 3.77

### détonateur (retard) (detonator (delay))

assemblage de détonateur dans lequel est précisé la durée entre l'amorçage et la détonation.

NOTE 1 Les détonateurs à retard peuvent être électriques, électroniques ou non électriques.

#### 3.78

### détonateur (électrique) (detonator (electric))

ensemble détonateur activé au moyen d'un courant électrique.

NOTE 1 Les détonateurs électriques comprennent les systèmes à courant continu (CA) et à courant alternatif (CA) (à couplage magnétique).

#### 3.79

### détonateur (électronique) (detonator (electronic))

ensemble détonateur dans lequel la temporisation est obtenue au moyen d'une puce électronique activée par un stimulus électrique ou non électrique.

#### 3.80

### détonateur (instantané) (detonator (instantaneous))

détonateur sans délai nominal.

#### 3.81

### détonateur (non électrique) (detonator (non-electric))

ensemble détonateur amorcé au moyen d'un tube à choc ou de tout autre moyen n'impliquant pas de stimulus électrique comme mode principal d'initiation.

#### 3.82

### Détonateur (pyrotechnique) (detonator (plain))

détonateur instantané fourni sans moyen d'initiation.

NOTE 1 Les détonateurs pyrotechnique sont généralement amorcés au moyen d'un cordeau détonant, d'unemèche lente, d'un allumeur pyrotechnique ou d'un tube de choc.

#### 3.83

### cycle diurne (diurnal cycling)

l'exposition des **munitions** et des **explosifs** aux changements de température induits par le jour, la nuit et le changement de saison.

#### 3.84

### élimination (logistique) (disposal (logistic))

le retrait des **munitions** et des **explosifs** d'un **stock** au moyen de diverses méthodes (pouvant ne pas nécessairement impliquer la destruction). L'élimination logistique peut nécessiter ou non l'utilisation de **procédures neutralisation**.

NOTE 1 Il existe six méthodes d'élimination traditionnelles utilisées par les forces armées à travers le monde : 1) vente ; 2) don ; 3) utiliser pour l'entraînement ; 4) immersion en eau profonde ; 5) l'enfouissement ; et 6) destruction ou démilitarisation.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> De toute évidence, c'est un domaine où la confusion peut être causée par l'utilisation d'une terminologie ou d'une traduction incorrecte. Une partie peut supposer que lorsque l'autre mentionne l'élimination, elle parle réellement de destruction. Cela peut ne pas être le cas.

**3.85**

**Site de destruction (disposal site)**

une zone autorisée pour la destruction de **munitions** et d'**explosifs** par **détonation** et combustion.

**3.86**

**détournement (diversion)**

le transfert d'armes, de munitions ou d'explosifs du marché légal ou de son propriétaire vers un marché ou un propriétaire illégal à la suite de pertes, vols, fuites ou proliférations provenant d'un stock ou d'une autre source.

**3.87**

**donateur / bailleur (donor)**

toutes les sources de financement, y compris par le gouvernement du pays hôte.

**3.88**

**charge d'initiation (donor charge)**

charge d'explosif fournissant un stimulus à une autre charge.

**3.89 charge d'amorçage (donor explosive)**

explosif **opérationnel** utilisé dans les destructions pour initier et détruire des **munitions** et des **explosifs** hors service au cours d'opérations de neutralisation d'explosifs.

**3.90**

**Munition de manipulation (drill)**

une réplique inerte de **munitions** spécialement fabriquées à des fins d'exercice militaire, d'exposition ou de formation.

**3.91**

**ECVET (ECVET)**

Système européen de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels.

**3.92**

**catégorie électrique (electrical category)**

La norme des installations et équipements électriques nécessaires dans un bâtiment **explosif**. La catégorie électrique est la même que celle attribuée au bâtiment ou à la zone. (Voir également **les catégories de bâtiments et de zones**).

**3.93**

**dispositif électro-explosif (electro-explosive device (EED))**

un dispositif **explosif** monostable ou un dispositif **pyrotechnique** utilisé comme élément initiateur dans une chaîne d'**explosifs** ou mécanique et qui est activé par l'application d'énergie électrique.

**3.94**

**équipement (equipment)**

un système physique, mécanique, électrique et / ou électronique utilisé pour améliorer les activités, les procédures et les pratiques humaines.

**3.95**

**équivalence (TNT) (equivalence (TNT))**

lorsque des **explosifs** ayant un effet nettement plus ou moins puissant que le **TNT** sont envisagés, un équivalent en TNT peut être utilisé pour déterminer la **distance** appropriée.

**3.96**

**faute de procédure/ erreur de manipulation (error in drill)**

Une erreur de procédure est un incident où les exercices autorisés et / ou fixés sont jugés fautifs et doivent être révisés.

### 3.97

#### **faute dans la procédure (error of drill)**

Une erreur dans la procédure est un incident où les forets autorisés et / ou les consignes de l'exercice n'ont pas été suivis correctement.

### 3.98

#### **EUExcert (EUExcert)**

Projet de certification des explosifs de l'Union européenne.

### 3.99

#### **Evaluation (evaluation)**

l'analyse d'un résultat ou d'une série de résultats afin d'établir l'efficacité quantitative et qualitative d'un logiciel, d'un composant, d'un **équipement** ou d'un système dans l'environnement dans lequel il fonctionnera.

NOTE 1 Définition utilisée dans le contexte du test et de l'évaluation de l'équipement.

un processus qui tente de déterminer de manière aussi systématique et objective que possible le mérite ou la valeur d'une intervention.

NOTE 1 Le mot « objectivement » indique la nécessité de réaliser une analyse équilibrée, en reconnaissant les biais et en réconciliant les perspectives des différentes parties prenantes (toutes les personnes intéressées et affectées par les programmes, y compris les bénéficiaires en tant que parties prenantes principales) en utilisant différentes sources et méthodes.

NOTE 2 L'évaluation est considérée comme un exercice stratégique.

### 3.100

#### **explosion (explosion)**

libération soudaine d'énergie produisant un effet de **souffle** avec projection possible de **fragments**.

NOTE 1 Le terme explosion englobe combustion rapide, déflagration et détonation.

### 3.101

#### **analyse des conséquences d'une explosion (ACE) (explosion consequence analysis (ECA))**

un processus structuré, faisant appel à la science des explosifs et à l'ingénierie des explosifs, fournissant des preuves scientifiques des risques potentiels pour les personnes et les biens résultant des effets d'explosion et de la fragmentation en cas d'événement explosif indésirable.

### 3.102

#### **zone de danger d'explosion (explosion danger area)**

la zone entourant une installation d'explosifs déterminée par les distances que toute explosion ou fragment devrait parcourir en raison de la **détonation** de **munitions**.

### 3.103

#### **explosif (explosive)**

substance solide ou liquide ou mélange de substances qui, par réaction chimique intrinsèque, est susceptible de produire une **explosion**.

une substance ou un mélange de substances qui, sous l'influence externe, est capable de libérer rapidement de l'énergie sous forme de gaz et de chaleur.

### 3.104

#### **magasin d'explosifs (explosive storehouse (ESH))**

tout bâtiment ou structure approuvé pour le stockage de matériaux **explosifs**. (c.f. **magasin**).

### 3.105

#### **matières explosives (explosive materials)**

composants ou articles auxiliaires contenant des **explosifs** ou se comportant de manière **explosive**, tels que **détonateurs** et **amorces**.

### 3.106

#### **Engins explosifs (explosive ordnance (EO))**

tous les **engins** contenant des **explosifs**, des matériaux de fission ou de fusion nucléaires et des agents biologiques et chimiques. Cela comprend les **bombes** et les ogives nucléaires ; **missiles** guidés et balistiques; munitions d'artillerie, de mortier, de roquettes et d'armes légères ; toutes les mines, torpilles et charges de profondeur; pyrotechnie; cluster; dispositifs à cartouche et à propulseur ; **dispositifs électro-explosifs** ; **engins explosifs clandestins et improvisés** ; et tous les éléments ou composants similaires ou apparentés ou composants de nature explosive.

### 3.107

#### **Neutralisation des engins explosifs (Nedex) (explosive ordnance disposal (EOD))**

la détection, l'identification, l'évaluation, la sécurité, la récupération et la destruction finale des **munitions explosives** non explosées.

NOTE 1 Les opérations Nedex peuvent également inclure la sécurisation et / ou la destruction de telles munitions explosives devenues dangereuses par dommage ou détérioration, lorsque la destruction de ces engins explosifs dépasse les capacités du personnel normalement chargé de la destruction. Le niveau de réponse Nedex est dicté par l'état des munitions, leur degré de détérioration et la manière dont la communauté locale les ont manipulés.

### 3.108

#### **restes explosifs de guerre (explosive remnants of war (ERW))**

**munitions non explosées (UXO)** et **munitions explosives abandonnées (AXO)** abandonnées après un conflit armé.

### 3.109

#### **carte Safeguard (explosive safeguarding map)**

une carte produite par l'autorité compétente pour définir les zones dans lesquelles les **bâtiments habités** ne devraient pas être autorisés à empiéter.

### 3.110

#### **zone d'explosifs (explosives area)**

une zone utilisée pour la manipulation, le traitement et le stockage de **munitions** et d'**explosifs**. Lorsqu'il n'y a pas de clôture, elle est considérée comme la zone située dans un rayon de 50 m de tout bâtiment ou pile contenant des explosifs.

### 3.111

#### **classification des explosifs (explosives classification)**

une division des explosifs en fonction du risque qu'ils présentent lorsqu'ils sont initiés au stockage et au transport. Voir aussi **Division des risques**, **Groupe de compatibilité** et **Classification**.

### 3.112

#### **Licence Limites d'Explosifs (LLE/ Timbrage) (explosives limit licence (ELL))**

la quantité autorisée d'explosifs sur un **site potentiel explosion**. Également connu sous le nom de « Timbrage ».

### 3.113

#### **zone de stockage d'explosifs (explosives storage area (ESA))**

une zone utilisée pour le stockage d'**explosifs** et dans laquelle des opérations autorisées de préparation, d'inspection et de rectification de **munitions** ou de **missiles** peuvent également être effectuées.

### 3.114

#### **Magasin d'explosifs (explosives storehouse)**

un bâtiment conçu et construit dans le seul but de stocker des **explosifs** ou un bâtiment modifié, adopté ou approprié à cette fin et approuvé par une autorité compétente.

NOTE 1 Les magasins d'explosifs sont décrits selon leur méthode de construction et d'utilisation :

NOTE 2 **Hors terre** : Bâtiment au niveau du sol naturel, dont le toit et au moins un côté sont exposés à l'air libre.

NOTE 3 **Bunker**: Bâtiment au niveau du sol naturel, dont le toit et les côtés sont recouverts de terre, l'accès étant fourni par un côté.

NOTE 4 **Igloo**: Entrepôt construit généralement au niveau du sol, recouvert de terre et construit en acier ondulé ou en béton armé, doté d'une paroi principale et d'une ou des porte(s) solides. Le toit, les côtés et l'arrière sont recouverts de terre. Le magasin et sa couverture de terre sont conçus selon des critères rigoureux de résistance aux explosions externes et aux attaques provoquées par les projections de fragments à grande vitesse. La section transversale de l'igloo peut être semi-circulaire, elliptique, rectangulaire, etc.

NOTE 5 **Enterré**: Espace naturel ou excavé souterrain doté d'un plafond situé à au moins 600 mm du sol, spécialement adapté au stockage d'explosifs. L'accès se fait par tunnel ou par cage d'ascenseur.

NOTE 6 **Semi-enterré**: Bâtiment construit sur une colline et dont la face avant est exposée à l'air libre.

### 3.115

#### **site exposé (SE) (exposed site)**

un **magasin**, une cellule, une cheminée, un camion ou une remorque chargé de **munitions**, un atelier d'explosifs, un **bâtiment habité**, un lieu de rassemblement ou une **voie publique** exposé aux effets d'une **explosion** (ou d'un incendie) sur le **site potentiel d'explosion** en question.

### 3.116

#### **défaillance (failure)**

Une situation dans laquelle tout système, **équipement**, composant ou sous-composant ne fonctionne pas comme indiqué précédemment.

NOTE 1 Les défaillances peuvent être classées en fonction de la cause, du degré, de l'importance, de la dépendance et de la responsabilité.

### 3.117

#### **Faute (fault)**

toute erreur dans la composition et/ou le marquage et/ou la détérioration de l'état physique des munitions, explosifs, emballages de munitions ou caisses de munitions.

### 3.118

#### **étude de faisabilité (feasibility study)**

une étude visant à établir la faisabilité de l'**énoncé des tâches et des résultats (STO)** en termes de technologie, de coûts et de délais.

### 3.119

#### **fragment (fragment)**

toute matière solide en contact avec l'**explosif** ou l'entourant étroitement et qui est projetée depuis le siège d'une explosion. Il est principalement appliqué à l'enveloppe et à l'emballage en métal.

### 3.120

#### **zone à risque de fragmentation (fragmentation hazard zone)**

la zone pouvant être atteinte par **fragmentation** en cas de **détonation** d'un engin explosif donné, une zone de stockage d'**explosifs** ou une zone contaminée par des **MNE (UXO)**.

NOTE 1 Plusieurs facteurs doivent être pris en compte lors de la détermination de cette zone : la quantité d'explosif, la structure de la carrosserie, le type de matériau, l'état du sol, etc.

### 3.121

#### **Fusible (fuse)**

un dispositif qui protège un circuit contre les dommages causés par un excès de courant dû à la fusion d'un élément fusible destiné à couper le circuit.

### 3.122

#### **fusée (fuze)**

un dispositif qui amorce une chaîne **pyrotechnique**.

**3.123**

**gabion (bastion)**

une cage dans laquelle peuvent être placés divers matériaux de remblai (par exemple, du gravier, du sable, des roches) et qui est utilisée pour la construction de murs, de barricades et de barrières de protection.

**3.124**

**grenade (grenade)**

**munitions** conçues pour être lancées manuellement ou à partir d'un fusil. Sont exclus les grenades propulsées par roquette. (cf. **roquette**).

**3.125**

**missiles guidés (guided missiles)**

Les missiles guidés sont constitués de moteurs de type **propulseur** équipés d'ogives contenant un agent **hautement explosif** ou actif et équipés de dispositifs de guidage électroniques.

**3.126**

**Préjudice (harm)**

blessures physiques ou atteinte à la **santé** des personnes, ou dommages causés aux biens ou à l'environnement.

**3.127**

**danger (hasard)**

source potentielle de **préjudice**.

**3.128**

**Classe de risque (hazard class)**

le système de neuf catégories recommandé par l'ONU pour l'identification des **marchandises dangereuses**. La catégorie 1 identifie les **explosifs**.

**3.129**

**Code de Classification de Risque (hazard classification code (HCC))**

un symbole alphanumérique qui indique le Code de Classification de Risque (HCC) complet pour une nature particulière. Le code se compose de deux ou trois chiffres indiquant la **division du risque** suivie d'une lettre correspondant au **groupe de compatibilité**, par exemple 1.3G.

**3.130**

**Divisions de risque (hazard divisions (HD))**

le système de classification de l'ONU qui identifie les substances dangereuses

NOTE 2 Par exemple, la Catégorie 1 (Explosifs) est subdivisée en Divisions de risque

**3.131**

**Santé (health)**

En lien avec le travail, elle ne se traduit pas seulement par l'absence de maladie ou d'infirmité, mais comprend également les éléments physiques et mentaux affectant la santé qui sont directement liés à la sécurité et à l'hygiène au travail.

**3.132**

**Bâtiment à murs renforcés (heavy walled building)**

un bâtiment de construction incombustible utilisé pour le stockage **des explosifs** avec des murs en béton armé (RC) d'au moins 450 mm ou en briques de 700 mm, ou une résistance à la pénétration équivalente à d'autres matériaux, avec ou sans **toiture de protection**. La porte est normalement renforcée si elle fait face à un autre **site d'explosion potentiel**.

**3.133**

**Explosif brisant (high explosive (HE))**

substance ou mélange de substances pouvant subir une réaction de **décomposition** interne rapide conduisant à une **détonation** dans son utilisation normale.

une substance ou un mélange de substances qui, dans leur application comme charge primaire, charge d'amorçage ou charge principale de **munition**, est nécessaire à la détonation.

### 3.134

#### **projections à haute vitesse (high velocity projections)**

débris ou fragments à grande vitesse à la suite d'une détonation ou d'une explosion et qui peuvent avoir suffisamment d'énergie restante pour propager une détonation ou une explosion à une autre cheminée.

### 3.135

#### **Indicateur d'humidité (humidity indicator).**

un dispositif utilisé pour indiquer, par un changement de taches de couleur ou de marques, que l'humidité a envahi un magasin ou un contenant.

### 3.136

#### **Réaction Hypergolique (hypergolic reaction)**

l'inflammation spontanée de deux composants - particulièrement importante dans le cas des **biergols liquides**

### 3.137

#### **Igloo (igloo)**

un **magasin**, normalement construit au rez-de-chaussée, avec toiture, côtés et arrière recouverts de terre, et construit en acier ondulé ou en béton armé.

NOTE 3 La paroi avant peut/peut ne pas être protégée par une barricade, qui peut fournir une protection importante au contenu d'un igloo contre une explosion à un endroit explosif adjacent.

### 3.138

#### **Allumage (ignition)**

l'échauffement initial d'une composition **explosive** ou **pyrotechnique** déflagrante, par flamme ou autre source de chaleur, jusqu'à son point d'inflammation. Les moyens d'inflammation peuvent comprendre le propergol, **les amorces**, les allumeurs, les pétards, les briquets-fusées, etc.

### 3.139

#### **munition éclairante (illuminating munition)**

Munition conçue dans l'intention de produire une source unique de lumière intense pour l'éclairage une zone. Les cartouches éclairantes, les grenades éclairantes, et les projectiles éclairants, ainsi que les bombes éclairantes et les bombes de repérage sont aussi ainsi désignés.

### 3.140

#### **engin explosif improvisé (improvised explosive device (IED))**

un dispositif placé ou fabriqué de façon improvisée et contenant des matières explosives, des matières destructrices, mortelles, nocives, incendiaires, pyrotechniques ou chimiques conçues pour détruire, défigurer, distraire ou harceler. Ils peuvent incorporer des fournitures militaires, mais sont normalement conçus à partir d'éléments non militaires.

### 3.141

#### **munition incendiaire (incendiary munition)**

munition contenant une substance incendiaire, qui peut être solide, liquide ou sous forme de gel, y compris **le phosphore blanc**.

### 3.142

#### **incident (incident)**

un terme générique qui désigne tous les accidents, défaillances de fonctionnement et les défaillances impliquant des munitions ou des zones où se retrouvent des munitions.

### 3.143

#### **incident impliquant des explosifs (incident involving explosives)**

un terme générique qui désignent tous **accidents, défauts et défaillances de fonctionnement** impliquant des **explosifs**, ou des zones où se retrouvent des **munitions**.

### 3.144 **Munition Inerte (inert)**

**une munition** qui ne contient aucun composant ou autre substance **explosif, pyrotechnique, lacrymogène**, radioactif, chimique, biologique ou toxique.

NOTE 4 Une munition inerte diffère d'une munition d'exercice en ce qu'elle n'a pas nécessairement été fabriquée spécifiquement à des fins d'instruction. L'état inerte de la munition peut avoir résulté d'un procédé de neutralisation ou d'un autre processus visant à retirer tous les composants et substances dangereux. Il se réfère également à l'état de la munition pendant sa fabrication avant le remplissage ou l'installation des composants et substances explosifs ou dangereux. (c.f. **munitions d'exercice** ; c.f. **munition lacrymogène** ; c.f. **munition pyrotechnique**).

### 3.145

#### **Bâtiment habité (inhabited building)**

un bâtiment ou une structure occupé en tout ou en partie par des personnes (habituellement des civils). Utilisé comme synonyme de **bâtiment occupé**.

### 3.146

#### **distance de sécurité entre Bâtiment Habité (inhabited building distance (IBD))**

la distance minimale admissible entre les **sites explosifs potentiels (PES)** et les sites exposés non associés (ES) qui nécessite un degré élevé de protection contre une explosion.

NOTE 5 La IBD est une forme de Distance de sécurité Extérieure (OQD).

### 3.147

#### **Distance de sécurité intérieure (inside quantity distance (IQD))**

la distance minimale admissible entre un site potentiel d'explosion (SPE) et un **site exposé (ES)** à l'intérieur de la **zone d'explosifs**.

### 3.148

#### **distance de sécurité entre magasins (inter-magazine distance (IMD))**

la distance entre un bâtiment ou un entrepôt contenant des explosifs et d'autres bâtiments ou entrepôt de ce type qui empêchera la propagation directe d'explosions ou d'incendies de l'un à l'autre par missile, flamme ou explosion.

NOTE 6 L'IMD est une forme de Distance de Sécurité Intérieure (IQD).

NOTE 7 Des réactions ultérieures (incendie ou détonation) peuvent encore se produire à des emplacements explosifs adjacents qui satisfont aux IMD, à la suite de la combustion de débris, de l'impact de fragments à tire vertical, de l'effondrement de bâtiments, etc.

### 3.149

#### **Organisation Internationale de Normalisation (International Organization for Standardization (ISO))**

NOTE 8 Une fédération mondiale d'organismes nationaux de plus de 130 pays. Ses travaux débouchent sur des accords internationaux qui sont publiés en tant que normes et guides ISO. L'ISO est une ONG et les normes qu'elle élabore sont volontaires, bien que certaines (principalement celles relatives à la santé, la sécurité et les aspects environnementaux) aient été adoptées par de nombreux pays dans le cadre de leur réglementation. L'ISO s'occupe de l'ensemble des activités humaines et bon nombre des tâches et processus qui contribuent à la gestion des stocks de munitions classiques ont une norme pertinente. Une liste des normes et guides ISO figure dans le Catalogue ISO [[www.iso.ch/infoe/catinfo/html](http://www.iso.ch/infoe/catinfo/html)].

NOTE 9 Les Directives Techniques Internationales sur les Munitions ont été élaborées pour être compatibles avec les normes et guides ISO. L'adoption du format et du langage ISO offre certains avantages importants, notamment la cohérence de la présentation, l'utilisation d'une terminologie reconnue à l'échelle internationale et une meilleure acceptation par les organisations internationales, nationales et régionales habituées à la série de normes et guides ISO.

### 3.150

#### **Système de détection d'intrusion (intrusion detection system (IDS))**

un système d'alarme de sécurité composé de divers types d'alarmes pour détecter l'intrusion non autorisée dans une salle, une structure, une installation ou une zone.

**3.151**

**gestion de stocks (inventory management)**

les systèmes et les processus qui permettent de déterminer les besoins et l'état des stocks, de fournir des techniques de reconstitution et de rendre compte de l'état réel et prévu des stocks.

**3.152**

**entrepôt isolé (isolated storage)**

l'entreposage d'explosifs dans des conditions dangereuses ou potentiellement dangereuses dans des locaux autorisés séparés de tous les autres explosifs.

**3.153**

**munitions lacrymogène (lachrymatory ammunition)**

**munitions** contenant des composés chimiques conçus pour neutraliser en provoquant des larmes ou une inflammation des yeux à court terme.

**3.154**

**niveau 1, 2 ou 3 (level 1, 2 or 3)**

voir niveau de processus de réduction des risques (RRPL).

**3.155**

**arme légère (light weapon)**

toute arme meurtrière portative conçue pour être utilisée par deux ou trois personnes faisant partie d'un équipage (bien que certaines puissent être portées et utilisées par une seule personne), qui expulse ou lance, qui est conçue pour expulser ou lancer, ou qui peut être facilement converti pour expulser ou lancer un coup, une balle ou un projectile par l'action d'un explosif.

NOTE 10 Les armes légères comprennent entre autres les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades portatifs, amovibles ou montés, les canons antiaériens portatifs, les canons antichars portatifs et les fusils sans recul, les lance-missiles et lance-roquettes antichar portatifs, les lance-missiles antiaériens portatifs et les mortiers de calibre inférieur à 100 mm, ainsi que leurs pièces, composants et munitions.

**3.156**

**paratonnerre (lightning protection system (LPS))**

un système conçu pour protéger contre les effets des décharges de foudre en fournissant un chemin conducteur entre l'atmosphère au-dessus d'une structure et la masse générale de la terre afin que la décharge puisse passer à la terre avec un risque minimal pour la structure, son contenu et ses occupants.

**3.157**

**propergol liquide (liquid propellant)**

tout liquide pouvant être utilisé pour la production chimique de gaz à des taux contrôlés et utilisé à des fins de propulsion.

**3.158**

**munition éjectée (lobbed munition)**

**munition** non explosée projetée à partir d'un bâtiment ou d'un entrepôt explosif. Elle peut exploser au choc.

**3.159**

**élimination logistique (logistic disposal)**

l'enlèvement de **munitions** et **d'explosifs** d'une réserve stratégique au moyen de diverses méthodes (qui n'impliquent pas nécessairement la **destruction**).

NOTE 11 L'élimination logistique peut nécessiter ou non l'utilisation de **procédures de mise hors d'état de fonctionner**

**3.160**

**Lot (lot)**

un lot est une quantité prédéterminée de munitions ou de composants qui est aussi homogène que possible et qui, dans des conditions similaires, peut produire des performances uniformes.

NOTE 12 Un lot est normalement fabriqué à partir des mêmes matières premières, en utilisant la même technique de production et dans le même cycle de production.

**3.161**

**Numéro de lot (lot number)**

un numéro attribué à un lot qui identifie de façon unique ce lot.

**3.162**

**détonation de bas ordre (low order detonation)**

une **détonation** incomplète et relativement lente, étant plus une combustion qu'une **explosion**.

**3.163**

**scellement (luting)**

une substance moulable pour sceller un espace ou pour fixer deux composants ensemble.

**3.164**

**entrepôt /magasin (magazine)**

tout bâtiment, structure ou conteneur approuvé pour le stockage de matières **explosives**. (c.f. **dépôt d'explosifs (ESH)**).

**3.165**

**sécurisation (making safe)**

(c.f. **procédé de neutralisation (RSP)**).

**3.166**

**Marquage (marking)**

l'application de marques - y compris les couleurs, les textes descriptifs et symboles - aux **munitions**, à leurs pièces et composants, ainsi qu'aux emballages associés, afin d'identifier, entre autres, leur rôle, leurs caractéristiques opérationnelles et leur âge ainsi que les **dangers** potentiels posés par ces munitions.

**3.167**

**gare de triage (marshalling yard)**

groupes d'embranchements ferroviaires dans lesquels les trains de marchandises sont formés/réformés, ou les zones où les convois routiers sont assemblés.

**3.168**

**explosion en masse (mass explosion)**

une **explosion** qui affecte pratiquement de façon instantanée, la quasi-totalité de la quantité d'explosifs considérés. Le terme se rapporte généralement à la **détonation**, mais s'applique également à la **déflagration** lorsque les effets pratiques sont similaires (par exemple, la déflagration en masse du propergol sous confinement important de manière à produire un effet d'éclatement et un **danger** grave dû aux **débris**).

**3.169**

**incendie en masse (mass fire)**

une **déflagration** de la quantité totale **d'explosifs considérés** dans des circonstances qui évitent un effet d'éclatement et un danger grave de débris. Un incendie de masse typique se produit en quelques secondes tout au plus et produit une flamme étendue, une chaleur radiante intense et des effets de projection mineurs.

**3.170**

**Évènement maximal prévisible/ Risque effectif (maximum credible event)/ risque réel (effective risk)**

dans une situation donnée, la plus grande quantité **d'explosifs** pouvant fonctionner pratiquement en même temps pour produire un effet d'explosion.

**3.171**

**mine (mine)**

une **munition explosive** conçue pour être placée sous, sur ou près du sol ou d'une autre surface et pour être actionnée par la présence, la proximité ou le contact d'une personne, d'un véhicule terrestre, d'un aéronef ou d'un bateau, y compris une péniche de débarquement.<sup>8</sup>

**3.172**

**raté (misfire)**

munitions qui, lorsqu'elles sont initiées, ne fonctionnent pas au moment du tir ou du lancement.

**3.173**

**missile (missile)**

munition conçu pour être libéré d'un aéronef ou déchargé d'un canon ou d'un lanceur vers un point choisi, habituellement pour causer des dommages à ce point.

**3.174**

**incendie modéré (moderate fire)**

un incendie, comparable à celui d'un entrepôt commercial ordinaire, qui brûle de façon relativement lente et avec un rayon de flamme modéré. Certains objets peuvent être projetés de l'incendie sur une courte distance.

**3.175**

**monoergol (mono-propellant)**

un **propergol liquide** sous forme d'une substance simple ne nécessitant aucun composant chimique supplémentaire (y compris l'oxygène de l'air) pour la production de la poussée.

**3.176**

**munition (munition)**

un dispositif complet chargé d'**explosifs**, de **propergols**, de **produits pyrotechniques**, de composition explosive ou de matières nucléaires, biologiques ou chimiques pour utilisation dans des opérations militaires, y compris les **démolitions**. (c.f. **munitions**).

**3.177**

**munitions (munitions)**

munitions, armes et matériels utilisés dans le cadre d'opérations militaires.

**3.178**

**évaluation de la durée de vie des munitions (munition life assessment (MLA))**

une approche systémique pour optimiser la durée de vie utile des munitions.

**3.179**

**Autorité Nationale (national authority)**

le(s) service(s), organisation(s) ou institution(s) gouvernemental (aux) chargé(s) de la réglementation, de la gestion, de la coordination et de l'exploitation des activités de gestion des stocks de munitions classiques.

**3.180**

**stock national (national stockpile)**

la gamme complète des **stocks de munitions** dans un pays sous le contrôle d'organismes indépendants telles que la police, les forces militaires (en activité et de réserve), les gardes-frontières, les entreprises productrices de munitions, etc. (c.f. **stocks**).

NOTE 13 Elle comprend tous les types de munitions, quelle que soit leur classification (c'est-à-dire opérationnelle, d'entraînement ou en attente de destruction).

**3.181**

**Type (nature)**

les types spécifiques de **munitions**, un moyen de classer la ou les **munitions** selon leur fonction (par exemple, **munitions antichars** ou **munitions antiémeutes**).

---

<sup>8</sup> OTAN (2007).

### 3.182

#### **accident évité de justesse (near miss)**

un événement, ou un événement potentiel, mettant en cause un **explosif**, ou un événement potentiellement mettant en cause un **explosif**, qui aurait pu causer: 1) les dommages aux explosifs ; 2) les dommages ou la contamination de l'équipement, des biens militaires ou civils ou de l'environnement; 3) les blessures ou la maladie du personnel militaire, du personnel civil du Ministère de la Défense ou des membres du public ; ou 4) la menace à l'intégrité structurelle ou les dommages causés aux équipements, biens militaires ou civils ou à l'environnement.

### 3.183

#### **neutraliser (neutralize)**

modifier l'état **d'une munition ou des munitions** de manière à ce qu'elle ne puisse pas exploser, par exemple en remplaçant des dispositifs de sécurité tels que des **goupilles** ou des **tiges** par un objet **explosif** pour empêcher la fusée ou l'allumeur de fonctionner.

NOTE 14 La neutralisation ne rend pas un article complètement sûr car le retrait des dispositifs de sécurité le rendra immédiatement actif à nouveau.

### 3.184

#### **Quantité Net d'Explosifs (QNE) (net explosive quantity (NEQ))**

the total **explosive** content present in a container, **ammunition**, building etc, unless it has been determined that the effective quantity is significantly different from the actual quantity. It does not include such substances as **white phosphorous**, smoke or incendiary compositions unless these substances contribute significantly to the dominant **hazard** of the **hazard division** concerned.

le contenu **explosif** total présent dans un conteneur, dans des munitions, dans un bâtiment, etc., à moins qu'il n'ait été déterminé que la quantité efficace est significativement différente de la quantité réelle. Elle ne comprend pas les substances telles que le **phosphore blanc**, la fumée ou les compositions incendiaires, à moins que ces substances ne contribuent de manière significative au **risque principal** de la **division de risque** concernée.

NOTE 15 Parfois désigné par Contenu Net Explosif (NEC), Masse Nette Explosible (NEM) ou Poids Explosif Net (NEW).

### 3.185

#### **Matériau anti-étincelles (non-sparking material)**

matériau qui ne produira pas d'étincelles lorsqu'il est frotté à d'autres outils, roches ou surfaces dures.

NOTE 16 Dans les dépôts de munitions, les outils à main sont généralement fabriqués en matériaux non ferreux, en bois ou en laiton.

### 3.186

#### **Brûlage et détonation à l'air libre (open burning and open detonation (OBOD))**

les méthodes de **destruction des munitions** à travers des techniques d'incinération, de **déflagration** et de **détonation**.

### 3.187

#### **distance de sécurité extérieure (outside quantity distance (OQD))**

la distance minimale admissible entre un **site potentiell d'explosion** (PES) et un site **exposé** (ES) en dehors de la **zone d'explosifs**.

### 3.188

#### **surpression (over-pressure)**

la pression résultant de l'onde de **choc d'une explosion**. Elle est dite " positive " lorsqu'elle dépasse la pression atmosphérique et " négative " lorsque, pendant le passage de l'onde, les pressions résultantes sont inférieures à la pression atmosphérique.

### 3.189

#### **oxydant (oxidant) / oxidiser / agent oxydant oxidising agent**

une substance qui est combinée à un combustible pour produire une matière énergétique.

**3.190**

**palette (pallet)**

un équipement portatif offrant une plate-forme sur laquelle des marchandises peuvent être placées pour former une charge unitaire de levage à l'aide de fourches ou de lames rigides.

**3.191**

**défaillance de fonctionnement/ rendement (performance failure)**

une défaillance de fonctionnement est l'incapacité de la **munition** ou de l'un de ses éléments constitutifs, y compris les **explosifs**, à fonctionner comme prévu.

**3.192**

**système périmétrique de détection des intrusions (perimeter intrusion detection system (PIDS))**

un système d'alarme de sécurité composé de divers types d'alarmes pour détecter l'intrusion non autorisée dans une installation ou une zone.

**3.193**

**équipement de protection individuelle (EPI)(personal protective equipment (PPE))**

tout équipement et vêtement conçus pour assurer une protection, destinés à être portés ou tenus par un employé au travail et qui le/la protège contre un ou plusieurs **risques** à sa **sécurité** ou sa **santé**.

**3.194**

**phosphoreux (phosphorous)**

une arme incendiaire produisant une fusée éclairante / fumigène, ou un agent de protection contre la fumée, fabriqué à partir d'un allotrope commun de l'élément chimique phosphore.

**3.195**

**site potentiel d'explosion (potential explosion site (PES))**

l'emplacement d'une quantité **d'explosifs** qui, en cas d'explosion de leur contenu, créeront un risque d'explosion, **de fragments**, de chaleur ou de **débris**.

**3.196**

**explosif primaire (primary explosive)**

une **substance** explosive sensible aux étincelles, aux frottements, aux chocs ou aux flammes et capable de favoriser l'amorçage en l'état.

un **explosif** extrêmement sensible aux stimuli tels que la chaleur, la friction et/ou les chocs et qui nécessite une attention particulière lors de sa manipulation. En général, les explosifs primaires sont synonymes d'explosifs d'amorçage.

**3.197**

**composant primaire d'identification (primary governing component )  
(c.f. composant du lotissement)**

le composant d'un lot qui est considéré comme étant d'une importance majeure pour le bon fonctionnement du cycle.

NOTE 17 Ce composant régit la taille, l'homogénéité et l'identité d'un lot. Un lot de munitions ne contient qu'un seul lot du composant principal.

**3.198**

**Amorce (primer)**

*Composant d'une munition assujettie à une douille ou une cartouche* ou un mécanisme de mise à feu et qui fournit le moyen d'allumer la charge **propulsive**.

**3.199**

**distance de sécurité entre le bâtiment technique (process building distance (PBD))**

la distance minimale admissible entre un bâtiment ou une pile contenant des explosifs à un bâtiment technique ou entre un bâtiment technique et un autre bâtiment technique qui assurera un degré raisonnable d'immunité aux opérateurs dans le ou les bâtiments technique et un degré élevé de protection contre la propagation immédiate ou ultérieure d'explosions.

NOTE 18 Le PBD est une forme de Distance de sécurité Intérieure (IQD).

### 3.200

#### Traitement (processing)

les activités entreprises dans une installation de technique qui comprennent la construction, la réparation, la remise à neuf, le bris, l'essai et l'inspection **d'articles explosifs** et de leurs composants.

### 3.201

#### approvisionnement (procurement)

le processus de recherche, de développement et de production ou d'achat qui aboutit à ce que des munitions ou un équipement soient acceptés comme pouvant être utilisés, et se poursuit par la fourniture de pièces de rechange et de services post-conception pendant toute la durée de vie des munitions ou de l'équipement.

### 3.202

#### projectile (projectile)

Un objet capable d'être propulsé par une force provenant normalement d'un canon, et de continuer à se déplacer en raison de son énergie cinétique.

### 3.203

#### Prolifération (proliferation)

l'augmentation ou la dissémination d'armes et de munitions auprès des utilisateurs.

### 3.204

#### épreuve (proof)

l'essai fonctionnel ou le tir de **munitions** et **d'explosifs** pour assurer la **sécurité** et la **stabilité** du stockage et de l'utilisation prévue.

### 3.205

#### propagation de la détonation (propagation of detonation)

la capacité de maintenir un front de **détonation** tout au long de la masse d'un **explosif**.

### 3.206

#### propergol (propellant)

**explosif** déflagrant utilisé pour la propulsion.

substance utilisée pour déplacer un objet en appliquant une force motrice. Cela peut impliquer ou non une certaine forme de réaction chimique. Il peut s'agir d'un gaz, d'un liquide ou, avant la réaction chimique, d'un solide. Les propergols chimiques sont le plus souvent utilisés pour projeter des **ogives de munitions**.

une substance, seule ou en mélange avec d'autres substances, qui peut être utilisée pour la production chimique de gaz à des débits contrôlés nécessaires à des fins propulsives.

NOTE 19 Les propergols peuvent également être utilisés comme composants de générateurs de gaz ou d'autres éléments.

### 3.207

#### Stabilisateur de propergol (propellant stabiliser)

substance ajoutée à des propergols simple ou double base pour retarder la décomposition.

### 3.208

#### surveillance de propergol (propellant surveillance)

l'essai périodique des propergols, par exemple par détermination de la teneur en stabilisants, afin de contrôler la détérioration. Ceci s'applique principalement aux propergols double et **simple base** qui contiennent des esters de nitrate.

### 3.209

#### **plafond renforcé (protected roof)**

un toit d'un minimum nominal de 150 mm de béton armé, ou son équivalent, conçu pour protéger le contenu d'un **entrepôt** des projections et des objets lobés. Le toit ne doit pas s'effondrer si les murs sont endommagés.

### 3.210

#### **mesures de protection (protective measures)**

les moyens utilisés pour réduire les **risques**.

### 3.211

#### **voie publique (public traffic route (PTR))**

une route utilisée pour la circulation publique générale; un chemin de fer à l'extérieur de la zone d'explosifs qui est utilisé pour le trafic public de passagers; une voie navigable, telle qu'une rivière ayant des eaux de marée et un canal, utilisée par des navires à passagers.

### 3.212

#### **distance de sécurité de la voie publique (public traffic route distance (PTRD))**

la distance minimale admissible entre un site potentiel d'explosion (PES) et les voies de circulation publique, qui est telle que l'inflammation ou l'explosion d'explosifs sur le site potentiel d'explosion (PES) n'entraîne pas de danger intolérable aux occupants des véhicules sur un site exposé (ES).

NOTE 20 Le PTRD est une forme de Distance de sécurité Extérieure (OQD).

### 3.213

#### **Ligne violette (purple line)**

une ligne continue tracée sur une carte ou un plan d'un emplacement de stockage **d'explosifs** qui englobe la zone d'explosifs et définit la distance minimale admissible entre un **site** potentiel d'explosion et les **bâtiments habités** qui sont par définition des constructions vulnérables. Elle se situe habituellement à deux fois la ligne jaune ou à une distance normale de bâtiment habitée, déterminée par des considérations de **l'explosion**. En outre, la construction de nouveaux bâtiments habités de type murs rideaux ou de bâtiments de grande hauteur est restreinte. La zone située à l'intérieur de la ligne violette est connue sous le nom de zone violette.

### 3.214

#### **pyrophorique (pyrophoric)**

une substance à l'instar du **phosphore blanc**, capable de s'enflammer spontanément lorsqu'elle est exposée à l'air

### 3.215

#### **pyrotechnique (pyrotechnic)**

un dispositif ou matériau qui peut être enflammé pour produire de la lumière, de la fumée ou du bruit.

### 3.216

#### **évaluation qualitative du risque (qualitative risk assessment)**

les évaluations qualitatives de risque sont descriptives plutôt que mesurables.

NOTE 21 Il s'agit de loin de l'approche de l'analyse des risques la plus utilisée. Les données de probabilité ne sont pas requises, seules les pertes potentielles estimées sont utilisées.

### 3.217

#### **Qualité (quality)**

la mesure dans laquelle un ensemble de caractéristiques intrinsèques satisfait aux exigences.

### 3.218

#### **Assurance qualité (quality assurance (QA))**

Un aspect de la **gestion de la qualité** est axée sur l'assurance que les exigences en matière de **qualité** seront satisfaites.

### 3.219

#### **Contrôle qualité (quality control (QC))**

la **gestion de la qualité** est en partie axée sur le respect des exigences de **qualité**.

### 3.220

#### **gestion de la qualité (quality management)**

les activités coordonnées pour diriger et contrôler une organisation en matière de **qualité**.

### 3.221

#### **évaluation quantitative du risque (quantitative risk assessment)**

une méthode d'estimation et de capitalisation de la probabilité approximative d'une **explosion** accidentelle ainsi que celle des pertes de vies et autres pertes. Cela permet d'exercer un jugement professionnel pour déterminer si le risque satisfait ou non au principe ALARP<sup>9</sup>.

### 3.222

#### **distance de sécurité (quantity distance)**

la distance minimale admissible requise entre un **Site explosif potentiel (PES)** et un **Site Exposé (ES)**.

### 3.223

#### **Armorce instantanée (quick firing (QF))**

symbole d'un système d'obturation arrière dans lequel l'étanchéité est assurée par **une douille** qui s'étend contre la chambre d'un canon. L'inflammation du **propergol** se fait à l'aide d'une **amorce** à la base de la douille. Avec les **munitions QF 'fixes'**, la douille est solidement fixé au projectile. Avec les munitions 'QF 'séparées', la douille est séparé du projectile, tandis qu'avec les munitions QF semi-fixées, l'obus s'adapte librement dans la douille.

### 3.224

#### **RDX (1, 3, 5-triazacyclohexane (triazacyclohexane))**

Un explosif militaire qui est utilisé largement comme composant explosive des munitions, particulièrement dans les obus d'artillerie.

NOTE 22 RDX est relativement peu sensible, il possède une grande stabilité chimique, bien qu'inférieur à celui du TNT. RDX n'est jamais disponible pur ou sec à cause du danger d'une explosion accidentelle. Il est utilisé comme composant de mélange explosif, et spécifiquement dans les explosifs plastiques.

### 3.225

#### **procédure de sécurisation (render safe procedure (RSP))**

L'application de méthodes de destruction des munitions et outils pour interrompre les fonctions ou séparer les composants essentiels pour prévenir une détonation non acceptable

### 3.226

#### **stock de réserve (reserve stock)**

quantité d'**explosifs et de munitions** stockées utilisée pour couvrir les besoins supplémentaires de remplacement ou de réparation. Cela n'inclut pas les **explosifs et munitions** qui sont stockées en attendant d'être distribuées au personnel de réserve de l'unité. En temps de paix, le stock de réserve n'est utilisé que pour remplacer des explosifs et munitions d'unités actives ou de réserve qui ont été utilisées ou qui ont besoin d'être réparées, ceux dont la perte a été confirmée, qui ont été mises hors service en raison de dommages irréparables, ou qui sont en transit à destination ou en provenance de fabricants ou en maintenance civile. En temps de guerre ou en période de crise, le stock de réserve sert à remplacer les explosifs et munitions utilisées au combat.

<sup>9</sup> Aussi bas que raisonnablement faisable

**3.227**

**zone réglementée (restricted area)**

zone relevant de la juridiction dans laquelle des mesures de **sécurité** spéciales sont appliquées pour empêcher l'entrée non autorisée ou pour protéger des biens ou du matériel.

**3.228**

**risque résiduel (residual risk)**

risque potentiel de **dommages** aux personnes, aux biens ou à l'environnement qui subsiste à la suite de tous les efforts possibles visant à réduire les **dangers** prévisibles.

**3.229**

**risque (risk)**

combinaison de la probabilité d'occurrence d'un **dommage** et de la gravité de ce dommage.

**3.230**

**analyse de risques (risk analysis)**

utilisation systématique des informations disponibles pour identifier les **dangers** et estimer le **risque**.

**3.231**

**évaluation de risques (risk assessment)**

processus global comprenant une **analyse de risques** et une **évaluation de risques**.

L'objectif de l'évaluation **risques** est d'une certaine manière que les hypothèses et les incertitudes soient clairement prises en compte et présentées.

détermination de la valeur quantitative ou qualitative de **risques** lié à une situation concrète et à une menace reconnue.

**3.232**

**examen de risques (risk evaluation)**

processus fondé sur l'**analyse de risques** pour déterminer si le risque tolérable a été atteint.

**3.233**

**gestion de risques (risk management)**

ensemble du processus sur la prise de décision fondée sur les risques.

**3.234**

**réduction des risques (risk reduction)**

mesures prises pour réduire la probabilité, et /ou les conséquences négatives associées à un **risque** particulier.

**3.235**

**processus de réduction des risques niveau 1 (risk reduction process level 1) (RRPL 1)**

les mesures de sécurité de base sont en place pour réduire le risque d'événements explosifs inopportuns pendant le stockage des munitions, mais des décès et des blessures peuvent encore survenir dans les communautés civiles locales.

**3.236**

**processus de réduction des risques niveau 2 (risk reduction process level 2) (RRPL 2)**

les mesures de sécurité, à l'instar des distances de sécurité appropriées, ont été mises en œuvre pour réduire le risque de décès et de blessures chez les personnes dans les collectivités locales à un niveau tolérable.

**3.237**

**processus de réduction des risques niveau 3 (risk reduction process level 3) (RRPL 3)**

un système de gestion des stocks de munitions conventionnel, sûr, sécurisé, efficace et efficient est en place, et pleinement conforme aux meilleures pratiques internationales en la matière.

### 3.238

#### **roquette (rocket)**

**munitions** constituées d'un **moteur** et d'une charge utile, qui peut être une **ogive explosive** ou un autre dispositif.

NOTE 23 Le terme englobe souvent à la fois les missiles guidés et les missiles non guidés, bien qu'il désigne traditionnellement les missiles non guidés.

### 3.239

#### **moteur (rocket motor)**

objets constitués d'un combustible solide, liquide ou **hypergolique** contenu dans un cylindre muni d'une ou de plusieurs buses. Ils sont conçus pour propulser une **roquette** ou un **missile guidé**.

### 3.240

#### **coup (round)**

assemblage complet d'un projectile (avec ou sans **fusée**), la charge propulsive dans une **douille** et les moyens d'allumage de la charge propulsive. Ce terme est également utilisé dans l'expression « approvisionnement en coup complet », ce qui signifie que tous les éléments nécessaires pour le tir des **munitions** sont délivrés ensemble. Par exemple, avec des munitions à chargement par la culasse (BL), la coup complet se compose d'un obus, d'une charge, d'une fusée et d'une **amorce**.

### 3.241

#### **sabotage (sabotage)**

actions destructrices ou obstructives visant à entraver les capacités.

### 3.242

#### **sûr (safe)**

absence de risque. Normalement, le terme **risque admissible** est plus approprié et plus précis.

### 3.243

#### **déplacement sans risques ('safe to move')**

une évaluation technique, par un technicien ou un agent technique dûment qualifié, de l'état physique et de la stabilité des **munitions** et **explosifs** avant tout déplacement proposé.

NOTE 24 Si les munitions et explosifs échouent à une inspection de « Déplacement sans Risques », ils doivent être détruits sur place, ou aussi près que possible, par une équipe NEDEX qualifiée agissant sous les conseils et le contrôle du technicien ou de l'agent technique qualifié ayant effectué l'inspection initiale du Déplacement sans Risques.

### 3.244

#### **Sauvegarde (safeguarding)**

une procédure de consultation avec l'autorité locale compétente, en vertu de laquelle des zones protégées à l'extérieur des clôtures de délimitation sont établies pour chaque mise en place d'explosifs.

NOTE 25 Des cartes de protection contre les explosifs sont produites pour chaque mise en place, indiquant une ligne jaune en fonction de la distance du bâtiment habité et une ligne violette, habituellement mais pas toujours, sur la base du double de la distance de sécurité du bâtiment habité (IBD).

NOTE 26 Des copies sont fournies aux autorités locales compétentes. L'objectif est de restreindre la construction publique à l'intérieur de la ligne jaune et la construction de murs rideaux et de bâtiments de grande hauteur avec de grandes surfaces vitrées, entre les lignes jaune et violette.

NOTE 27 Toutes les nouvelles demandes d'aménagement dans des zones sauvegardées doivent être notifiées au Ministère de la Défense par l'autorité locale compétente afin que toute objection nécessaire puisse être déposée.

### 3.245

#### **sécurité (safety)**

réduction du **risque** à un niveau tolérable.

degré d'absence de **risque** inacceptable.

### 3.246

#### mèche lente (safety fuze)

article constitué d'une âme de **poudre noire** à grain fin entouré d'une étoffe tissée souple avec un ou plusieurs revêtements de protection.

NOTE 28 Une mèche lente brûle lors de l'allumage à une vitesse prédéterminée sans aucun effet explosif externe.

### 3.247

#### fragmentation secondaire (secondary fragmentation)

**fragmentation** qui, dans le cas d'une **explosion**, ne fait pas à l'origine partie de la **munition**.

### 3.248

#### Sûreté (security)

le résultat des mesures prises pour prévenir le vol d'**explosifs et munitions**, l'entrée de personnes non autorisées dans des **zones de stockage d'explosifs** et les actes de malveillance, tels que le sabotage.

### 3.249

#### Stockage isolé (segregated storage)

le stockage isolé est le stockage d'**explosifs** dont les **groupes de compatibilité**, bien que ne nécessitant pas de stockage séparé, ne permettent pas un stockage mixte.

NOTE 29 L'exigence de stockage isolé peut être satisfaite par tout moyen efficace pour empêcher la propagation entre les différents groupes, par exemple un compartiment séparé, une traverse ou une barrière interne, ou par la distance physique.

### 3.250

#### Sensibilité (sensitiveness)

Mesure de la probabilité relative qu'un **explosif** s'enflamme ou soit déclenché par un stimulus prescrit. Il est utilisé dans le contexte d'une inflammation ou d'un déclenchement accidentel.

### 3.251 Renforceur (sensitiser)

Substance utilisée pour augmenter la sensibilité à l'allumage.

### 3.252

#### Sensibilité (sensitivity)

Mesure du stimulus nécessaire pour assurer la fiabilité de la fonction de mode de conception d'un **explosif**.

### 3.253

#### Stockage séparé (separated storage)

Stockage, dans des locaux séparés, des munitions nécessitant des conditions de stockage particulières, par exemple le **Groupe de Compatibilité L**.

### 3.254

#### Distance de sécurité (separation distance)

terme générique désignant la distance minimale admissible entre un site potentiel d'explosion (SEP) et un site exposé (SE).

NOTE 30 Les distances de sécurité peuvent impliquer ou non l'utilisation du système de distance de sécurité liées à la quantité d'explosif stocké. Ils peuvent être développés à l'aide de l'analyse des conséquences de l'explosion.

### 3.255

#### durée de conservation / durée de vie utile (shelf life / service life)

période pendant laquelle un **explosif** ou un dispositif peut être stocké ou maintenu dans des conditions particulières avant son utilisation ou sa destruction sans présenter de danger manquant de répondre aux critères de fonctionnement spécifiés.

durée pendant laquelle un élément de **munitions** peut être stocké avant que sa performance ne se dégrade.

### 3.256

#### **obus (shell)**

type de projectile, rempli d'explosifs brisants, en général.

### 3.257

#### **tube de transmission (type NONEL) (shock tube)**

tube se composant en général d'un saupoudrage d'une charge **explosive** sur la paroi interne capable, lors de l'activation, de transmettre une onde de choc d'une extrémité du tube à l'autre à vitesse constante et n'ayant aucun effet explosif externe.

NOTE 31 Un tube à chocs est généralement utilisé comme composant d'un élément détonateur.

### 3.258

#### **propergol à simple base (single base propellant)**

composition propulsive contenant de la nitrocellulose comme seul ingrédient **explosif**.

### 3.259

#### **plan de sécurité de site (site safety plan)**

une carte ou un dessin d'une **zone explosible** qui démontre graphiquement la conformité aux exigences relatives à la **distance de sécurité intérieure** () et à la **distance de sécurité extérieure** (). Le plan est approuvé par les autorités de sûreté du Ministère de la Défense avant la construction de nouvelles installations ou l'augmentation prévue des **permis de limite d'explosifs** dans une zone explosible existante.

### 3.260

#### **arme de petit calibre (small arm)**

toute arme létale portative conçue pour un usage individuel qui expulse ou lance, ou peut être facilement convertie pour expulser ou lancer un coup, une balle ou un projectile par l'action d'un explosif.

NOTE 32 Comprend, entre autres, les revolvers et les pistolets à chargement automatique, les fusils et carabines, les pistolets mitrailleurs, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères, ainsi que leurs pièces, composants et munitions.

NOTE 33 Exclut les anciennes armes de petit calibre et leurs répliques.

### 3.261

#### **munitions de petit calibre (small arms ammunition) (SAA)**

munitions d'armes de petit calibre (d'un calibre inférieur à 20 mm) se composent de **cartouches** utilisées dans les fusils, carabines, revolvers, pistolets mitrailleur, mitrailleuses, ainsi que les cartouches utilisés dans les fusils de chasse.

### 3.262

#### **petite unité (small unit)**

tout organisme gouvernemental, au niveau tactique, où des personnes participent au stockage, à la maintenance et à l'utilisation de munitions et d'explosifs, mais ne sont pas directement gérées par du personnel qualifié en munitions.

NOTE 34 Exemples de petites unités : postes de police, petites unités militaires isolées, postes de garde-frontières, etc.

### 3.263

#### **munitions fumigènes (smoke ammunition) (smk)**

**munitions** contenant une substance dégageant de la fumée.

### 3.264

#### **stabilité (stability)**

les caractéristiques physiques et chimiques des **munitions** et **explosifs** qui produisent un effet sur leur sécurité lors du stockage, du transport et de l'utilisation.

### 3.265

#### **stabilisateur (stabiliser)**

une substance qui arrête ou réduit la décomposition auto-catalytique des explosifs.

### 3.266

#### **norme (standard)**

un standard est un accord documenté contenant des spécifications techniques ou d'autres critères précis à utiliser de façon cohérente comme règles, lignes directrices ou définitions de caractéristiques pour garantir que les matériaux, produits, procédés et services sont adaptés à leur utilisation.

### 3.267

#### **Procédure Opérationnelle Permanente (POP) (standing operating procedures SOPs)**

Procédures définissant la méthode privilégiée ou actuellement établie pour effectuer une tâche ou une activité opérationnelle.

NOTE 35 Leur but est de promouvoir des degrés reconnaissables et mesurables de discipline, d'uniformité, de cohérence et de points communs au sein d'une organisation, dans le but d'améliorer l'efficacité et la sécurité opérationnelles. Les SOPs devraient tenir compte des exigences et des circonstances locales.

### 3.268

#### **Rapport de besoin opérationnels (statement of need) (SON)**

document décrivant les besoins opérationnels de l'utilisateur.

NOTE 36 Le rapport de besoins opérationnels doit être préparé par l'utilisateur ayant identifié le besoin, ou par un mandataire agissant au nom de l'utilisateur.

### 3.269

#### **cahier des charges (statement of requirement) (SOR)**

document fournissant un énoncé détaillé des caractéristiques et des performances attendues de l'équipement, en fonction de la solution privilégiée.

### 3.270

#### **Expression des fonctionnalités (statement of tasks and outputs) (STO)**

document qui articule les besoins de l'utilisateur en termes généraux, en donnant les tâches de l'équipement et les caractéristiques clés, en mettant l'accent sur la réalisation requise plutôt que sur les moyens d'y parvenir, afin de permettre une prise en compte complète des solutions alternatives.

### 3.271

#### **stock (stock)**

quantité donnée d'**explosifs et de munitions**. (c.f. **stock**).

### 3.272

#### **stocks (stockpile)**

un stock important d'**explosifs et de munitions**. Souvent utilisé de façon interchangeable avec le **stock** ou pour désigner les **munitions** conservées dans une installation ou un dépôt de stockage de munitions spécifique. (c.f. **stock** ; c.f. **réserve stratégique nationale**).

### 3.273

#### **vérification de stock (stock check)**

processus de comptage du solde physique du stock à un moment donné dans le cadre d'un système de gestion et d'administration de matériel.

### 3.274

#### **destruction des stocks (stockpile destruction)**

activités physiques et procédures destructrices conduisant à une réduction des stocks nationaux. (c.f. **destruction** ; c.f. **démilitarisation** ; c.f. **élimination** (logistique) ; c.f. **stocks**).

### 3.275

#### **gestion des stocks (stockpile management)**

procédures et activités concernant la comptabilité, stockage, le transport et la manutention sûrs et sécuritaires des **munitions** et des **explosifs**.

**3.276**

**sûreté des stocks (stockpile safety)**

résultat des mesures prises pour réduire au minimum les risques d'**accidents** et les **dangers** liés aux **explosifs et munitions** pour le personnel travaillant avec des armes et des munitions ainsi que pour les populations adjacentes.

**3.277**

**sécurité des stocks (stockpile security)**

résultat des mesures prises pour prévenir le vol d'**explosifs et de munitions**, l'entrée de personnes non autorisées dans les zones de stockage d'explosifs et les actes de malveillance, tels que le sabotage.

**3.278**

**stockage (storage)**

dépôt de **munitions** dans une enceinte couverte ou non couverte, en attendant leur transport vers ou à partir des théâtres d'opérations ou leur utilisation directe.

NOTE 37 Normalement, la munition est empilée, dans son emballage logistique, et dans un environnement parfaitement contrôlé.

**3.279**

**environnement de stockage (storage environment)**

ensemble total de toutes les conditions externes naturelles et induites auxquelles un matériel est exposé pendant sa durée limite de stockage.

**3.280**

**durée de vie (storage life)**

durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un article **explosif** stocké dans des conditions de sécurité et de service spécifiées demeure sécuritaire et utilisable dans l'enveloppe de sa **durée de vie utile**.

**3.281**

**limites de la température de stockage (storage temperature limits)**

limites de la température auxquelles la **munition** est restreinte afin qu'elle ne puisse pas subir de dommages permanents ou voir sa durée de vie réduite, affectant ses performances et son état de fonctionnement.

**3.282**

**évaluation de la vulnérabilité structurelle (structural vulnerability assessment) (SVA)**

processus structuré qui utilise les données probantes de IACE, combinées à l'expérience en génie civil ou en génie des structures, pour prévoir précisément les effets sur les structures.

**3.283**

**sous-munitions (sub-munitions)**

toute **munition** qui, pour accomplir ses tâches, se sépare d'une munition mère. (c.f. **armes à sous-munitions**).

**3.284**

**surplus (surplus)**

quantité de munitions explosives dépassant les besoins de la réserve stratégique nationale.

**3.285**

**Surveillance (surveillance)**

méthode systématique d'évaluation des propriétés, des caractéristiques et des capacités de performance des **munitions** tout au long de leur cycle de vie afin d'évaluer la fiabilité, la sécurité et l'efficacité opérationnelle des stocks et de fournir des données à l'appui de cette réévaluation.

examen permanent d'accumulation des résultats d'essais pour s'assurer que la qualité globale demeure acceptable. Le terme s'applique également à l'examen continu des magasins eux-mêmes.

**3.286**

**manoeuvres abusives (tampering)**

un incident causé par la modification de la composition ou la tentative de démontage d'un élément de munition.

NOTE 38 Les manoeuvres abusives peuvent être malveillantes, par farce ou par curiosité et être effectuées par du personnel militaire ou civil.

**3.287**

**Gestion du cycle de vie (through life management) (TLM)**

une approche intégrée du processus, de la planification et de l'établissement des coûts des activités tout au long de la durée de vie utile d'un type de munition spécifique.

**3.288**

**TNT (2,4,6-Trinitrotoluene) TNT (2, 4, 6 Trinitrotoluene)**

l'un des **explosifs** militaires les plus utilisés. La TNT est très stable, non hygroscopique et relativement insensible aux chocs, à la friction, et à l'énergie électrostatique. La TNT est le type d'explosif le plus répandu dans les **munitions**.

**3.289**

**risk tolerable (tolerable risk)**

risque accepté dans un contexte donné en fonction des valeurs actuelles de la société.

**3.290**

**munitions traçantes (tracer ammunition)**

les munitions contenant des substances **pyrotechniques** destinées à révéler la trajectoire d'un projectile.

**3.291**

**traçage (tracing)**

suivi systématique des **munitions** illicites depuis le point de fabrication ou d'importation jusqu'au point où elles sont devenues illicites, en passant par les circuits d'approvisionnement.

**3.292**

**zone de transit (transit area)**

les zones où les envois d'explosifs faisant l'objet de mouvements sont assemblés/démontés en vue de leur transbordement entre les modes de transport qui opèrent dans une installation pour explosifs et ceux qui opèrent en dehors de cette zone.

**3.293**

**stockage souterrain (underground storage)**

stockage dans des pièces situées au-dessous du niveau de la surface. En cas d'explosion accidentelle sur un tel site, le risque de projections à faible angle et à grande vitesse est considérablement réduit. Les autres effets **dangereux** sont semblables à ceux du stockage hors sol, mais ils diminuent graduellement au fur et à mesure que la couverture augmente.

**3.294**

**munition non explosée (unexploded ordnance) (UXO)**

**munitions explosives** amorcées, mises à feu, armées ou autrement préparées pour l'action et qui ont été larguées, tirées, lancées, projetées ou placées de manière qu'ils constituent un danger pour les opérations, les installations, le personnel ou le matériel et qui restent non explosées soit par mauvais fonctionnement ou conception soit pour toute autre cause.

**3.295**

**unité de chargement (unit load)**

unité formée lorsque des colis ou des articles non emballés sont assemblés sur ou dans un dispositif qui permet de les manipuler mécaniquement comme une seule unité, mais qui n'est pas un conteneur de fret. des **palettes** en général).

### 3.296

#### **unité de stockage (US) (unit of space) (UOS)**

l'espace de stockage pour les magasins palettisés est calculé en unités de stockage (UE) à des fins de planification.

NOTE 39 A l'OTAN, chaque US correspond à une charge unitaire standard d'une taille maximale de 1 080 x 1 300 x 1 372 mm (soit 1,93 m<sup>3</sup>), sous réserve d'une charge au sol maximale de 16 000 livres. (7257 kg) pour une section de base de palette à empilement unique.

NOTE 40 Pour les pays non membres de l'OTAN, il est recommandé qu'une UE soit égale à 1m<sup>3</sup>, avec un poids total de 1 tonne.

### 3.297

#### **utilisateur (user)**

particulier ou organisation qui fera fonctionner l'équipement ou l'installation.

### 3.298

#### **Bâtiment vulnérable (vulnerable building)**

site exposé jugé sensible de par la nature de sa construction ou de sa fonction et donc situé à un niveau supérieur à la normale OQD.

### 3.299

#### **distance de sécurité des bâtiments vulnérables (DSBV) (vulnerable building distance) (VBD)**

distance minimale autorisée entre un **site potentiel d'explosion (SPE)** et un **bâtiment sensible**.

NOTE 41 Le DCS est une forme de Distance de Quantité Extérieure (DQE).

### 3.300

#### **Ogive/ tête militaire (warhead)**

**munitions** contenant des **explosifs** détonants. Ils sont conçus pour être montés sur une roquette, un missile ou une torpille.

partie d'un système d'armes qui contient la charge utile que le projectile, la roquette, le missile ou la torpille doit transporter.

NOTE 42 En général, la charge utile est explosive ou peut contenir des composants télémétriques ou autres.

### 3.301

#### **arme (weapon)**

tout instrument utilisé, conçu ou destiné à être utilisée pour causer la mort ou des blessures, ou pour menacer ou intimider une personne.

### 3.302

#### **plaque témoin (witness plate)**

généralement en métal (plomb, acier ou aluminium), utilisée pour détecter l'apparition d'une **détonation** ou l'impact de fragments ou de débris provenant d'une explosion.

### 3.303

#### **lieu de travail (workplace)**

tous lieux où les employés doivent se trouver ou se rendre en raison de leur travail et qui sont sous le contrôle direct ou indirect de l'employeur.

### 3.304

#### **services (works services)**

les travaux de construction, de réparation ou de maintenance effectués par des organisations ou du personnel, généralement civil, qui ne font pas partie intégrante de l'unité de stockage de munitions.

### 3.305

#### **(ligne jaune) yellow line**

une ligne continue tracée sur la carte ou le plan d'une **zone d'explosifs** qui englobe la zone d'explosifs et définit la distance minimale admissible entre un **site d'explosion potentiel** et des **bâtiments habités**, des terrains de caravanage ou des lieux de rassemblement.

une ligne à l'IBD à l'intérieur de laquelle la construction de nouveaux bâtiments habités, de sites de caravanes et de voies publiques est limitée. La zone située à l'intérieur de la ligne jaune est connue sous le nom de zone jaune.

## 4 Abréviations

Les abréviations ci-dessous doivent être appliquées à tous les modules des Directives Techniques Internationales sur les Munitions des Nations Unies.

$\sqrt{2E}$	Constante de Gurney (m/s) ( <i>en formule</i> ) ( $\sqrt{2E}$ )
AASTP	Publication Interalliée sur le stockage et transport des munitions et explosifs (AASTP) (OTAN)
ABRF	Aussi bas que raisonnablement faisable (ALARP)
ACA	Analyse Coûts-Avantages (CBA)
ACE	Analyse des Conséquences de l'Explosion (ECA)
ACM	Assemblage de Conteneur à Munitions (ACA)
ACTO	Attire les Criminels et les Groupes Terroristes (ACTO)
ADT	Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par voie Terrestre (ADR)
AEE	Abri Anti-Éclat's (SPS)
AEP	Appareils électroniques personnels (PED)
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies (UNGA)
AGSA	Arme guidée Surface-Air (SAGW)
AGSS	Arme Guidée sol-sol (SSGW)
ALAC	Arme Légère Antichar (LAW)
AMP	Assemblage de Missile Principal (MMA)
AON	Agence OTAN de Normalisation (NSA)
APE	Acide Phosphorique Epaissi (TPA)
APFSDS	Munitions Perforantes à sabot Détachable Stabilisé (APFSDS)
AQ	Assurance de la Qualité (QA)
ARA	Appareil Respiratoire Autonome (SCBA)
ARRE	Action Rapide, Rendement élevé (HRHY)
ASI	Alimentation sans Interruption (UPS)
ATA	Arme Antichar Guidée (ATGW)
ATG	Arme Téléguidée (GW)
AUE	Approvisionnement d'Urgence en Eau (EWS)
AUR	Ensemble à munitions (AUR)
BA	Béton armé (RC)
BATNEEC	Meilleure Technologie Disponible à coût Normal (BATNEEC)
BEVM	Base de Données de l'évaluation de la vie des Munitions (MLAD)
BT	Basse Tension (LV)
BT	Bâtiment de Traitement (PB)
c	Vitesse du son (m/s) ( <i>en formule</i> ) (c)

CA	Courant Alternatif ou Conteneur à Munitions (AC)
CASM	Convention sur les Armes à Sous-Munitions (CCM)
CC	Chargement par Culasse (BL)
CC	Composition conductrice (CC)
CCM	Chromatographie sur Couche Mince (TLC)
CCR	Code de Classification des Risques (ONU) (HCC)
CCU	Conteneur de Charge Unitaire (palettes) (ULC)
CD	Courant Direct (DC)
CDM	Code de Description des Munitions (ADAC)
CE	Commission Européenne (EC)
CEM	Compatibilité Electromagnétique (EMC)
CEN	Comité Européen de Normalisation (CEN)
CEN	Contenu Net en Explosif (NEC)
$C_{exp}$	Masse de charge d'explosif (kg) ( <i>en formule</i> ) ( $C_{exp}$ )
CFDVF	Câble à Faible Dégagement de Vapeur et de Fumée (LSF)
CLHP	Chromatographie en phase liquide à haute performance (HPLC)
CLT	Charge Limite de Travail (WLL)
CMIM	Métal à isolation Minérale Couvert (MIMC)
CMP	Charge Maximum Pratique (SWL)
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (UNCED)
CPE	Equipement Commercial prêt à l'Emploi (CoTS)
CPV	Chlorure de Polyvinyle (PVC)
$C_r$	Coefficient de réflexion ( <i>en formule</i> ) ( $C_r$ )
CS	2-Chlorobenzalmalononitrile (également appelé o-chlorobenzylidène malononitrile) (CS)
CSDS	Contrôle des Substances Dangereuses pour la Santé (COSHH)
CSE	Carte de Sauvegarde des Explosifs (ESM)
CTC	Conseiller Technique en Chef. (CTA)
CW	Onde Continue (CW)
D	Densité ( $g/cm^3$ ) ( <i>en formule</i> ) (D)
DAE	Distance d'Atelier d'Explosifs (EWD)
DAER	Taux journaliers d'utilisation des munitions /Daily ammunition expenditure rates (DAER)
$D_{air}$	Densité de l'air ( $kg/m^3$ ) ( <i>en formule</i> ) ( $D_{air}$ )
DBI	Distance entre bâtiments Habités (IBD)
DBT	Distance du Bâtiment de Traitement (PBD)
DBV	Distance de Bâtiment Vulnérable (VBD)
DCCO	Combustion et Détonation Ouverts (OBOD)
DCR	Dispositif de courant résiduel (RCD)
DDMT	Dispositif de Démilitarisation des Munitions Transportable (TRADS)
DE	Dépôt d'Explosifs (ESH)
DEE	Dispositif Electro-Explosif (EED)
DEM	Distance entre Magasins (IMD)
DES	Décharge Electrostatique (ESD)
$D_{fc}$	Densité de l'air derrière l'Onde de choc ( $kg/m^3$ ) ( <i>en formule</i> ) ( $D_{sf}$ )
$D_H$	Diamètre hydraulique ( $H_D$ )
$D_{ie}$	Distance de l'intervalle vers la chambre (stockage souterrain) ( $D_{cd}$ )

DIE	Distance de l'intervalle vers l'entrepôt (stockage souterrain) (CID)
DIRF	Dispositif d'Identification par Radio Fréquence (RFID)
DITAF	Demande d'INTERPOLE de Traçage des Armes à Feu (IFTR)
DMCT	Distance du Magasin couvert en terre ECMD
DMS	Distance du Magasin de Surface (AGMD)
DPGM	Déclarations des Politiques de Gestion des Munitions (AMPS)
DQE	Distance de Quantité Extérieure (OQD)
DQI	Distance de quantité intérieure (IQD)
DRE	Explosif du Département de recherche (Cyclonite) (RDX)
DR	Division des Risques (ONU) (HD)
DT	Distance Temporaire (TD)
DTIM	Directives Techniques Internationales sur les Munitions (DTIM)
DVP	Distance de la voie Publique (PTRD)
EBO	Énoncé des Besoins Opérationnels (SON)
Ec	Énergie Cinétique (KE)
ECVET	Système Européen de crédits d'Apprentissages pour l'Enseignement et la Formation Professionnels (ECVET)
$E^d_{exp}$	Énergie de Détonation de l'Explosif (J/kg) ( <i>en formule</i> ). ( $E^d_{exp}$ )
EDM	Équipement de démilitarisation des munitions (ADF)
$E^d_{TNT}$	Énergie de Détonation du TNT (J/kg) ( <i>en formule</i> ) ( $E^d_{TNT}$ )
DEEI	Destruction d'Engins Explosifs Improvisés (IEDD)
EEI	Engin Explosif Improvisé (IED)
EEMC	Événement explosif maximum crédible (MCE)
EF	Explosif en Feuille (SX)
EIB	Explosif Incendiaire Brisant (HEI)
EIDS	Substance Détonante Extrêmement Insensible (EIDS)
ELL	Licence Limites d'Explosifs (ELL)
EM	Électromagnétique (EM)
EMM	Équipement de Manutention Mécanique (MHE)
EO	Engins explosifs (EO)
ENA	Explosifs au Nitrate d'Ammonium (ANE)
EP	Explosif plastique (PE)
EPF	Émission Précoce de Flamme (ESE)
EPI	Équipement de Protection Individuelle (PPE)
EPM	Équipement Propre aux Munitions (APE)
EPP	Examen post-Projet (PPR)
EQR	Évaluation Quantitative des Risques (QRA)
ESMP	Effets Spéciaux des Munitions Perforantes (APSE)
ETM	Évaluation Technique des Munitions ATA
ETR	Énoncé des Tâches et Résultats (STO)
EUExcert	Certification de l'Union Européenne Contre les Explosifs (EUExcert)
EUExImp	Secteur des Explosifs de l'Union Européenne - Mise en œuvre des Normes professionnelles EUExImp)
EVM	Évaluation de la Durée de vie des Munitions (MLA)
EVPI	Équipements et Vêtements de Protection Individuelle (PPEC)

FAD	Fret Aérien Dangereux (DAC)
FAE	Film anti-Explosion (ASF)
FAE	Rideaux anti-Explosion (BBNC)
$f_d$	Facteur de Découplage ( $f_d$ )
FE	Fil à Exploder (EBW)
FEX	Forte Explosion (HE)
FFE	Certifié sans Explosif (FFE)
FR	Fréquence Radio (RF)
FUM	Fumée (Smk)
g	Gravité ( $m/s^2$ ) ( <i>en formule</i> ) ( $g$ )
GC	Groupe de Compatibilité (CG)
GC/HSSC	Groupe de Coordination pour l'Harmonisation des Systèmes de Classification des Produits Chimiques (CG/HCCS) (IOMC)
GCIA (MC)	Groupe de Coordination inter Agences (munition classique) (IACG (CA))
GMR	Groupe de munitions retournées (RAG)
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié (LPG)
GRP	Plastique Renforcé au Verre (GRP)
GRT	Groupe de Révision Technique (TRG)
GTV	Gestion du Cycle de vie (TLM)
GV	Grande vitesse ( <i>ballistique</i> ) / HT Haute Tension ( <i>électrique</i> ) (HV)
HR	Humidité Relative (RH)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien (IATA)
IDE	Incinérateur de Déchets Explosifs
IFE	Initiateur à Feuille Explosive (EFI)
IFRT	Tableau de Référence INTERPOL des Armes à Feu (IFRT)
IIR	Instruction d'Inspection et de Réparation (traitement des munitions) (I&RI)
IMDG	Code Maritime international des Marchandises Dangereuses (IMDG)
IOMC	Programme Interorganisations pour la Gestion Rationnelle des Substances Chimiques (IOMC)
POP	Procédures Opérationnelles Permanentes (SOP)
$I_s$	Impulsion, coté visible ( $kg.m/s$ ) ( <i>en formule</i> ) ( $I_s$ )
ISACS	Normes Internationales sur le Contrôle des Armes Légères (ISACS)
$I_{si}$	Impulsion, mise à l'échelle ( $kg.m / s$ ) ( <i>en formule</i> ) ( $I_{si}$ )
ISO	Organisation internationale de normalisation (ISO)
kPa	Kilo-Pascal (kPa)
LE	Liaison Equipotentielle (EBP)
LEP	Limites d'exposition professionnelle (OEL)
M	Mandat
m	Masse (kg) ( <i>en formule</i> ) ( $m$ )
MAD	Marchandises Dangereuses (DG)
MAE	Ministère des Affaires Etrangères (MFA)
MANPADS	Systèmes Portatifs de Défense Aérienne (MANPADS)
MD	Ministère de la Défense (MOD)
MEE	Magasin d'Equipement d'Essai (TEH)
$M_{exp}$	Masse d'Explosif TNT (kg) ( <i>en formule</i> ) ( $M_{exp}$ )
MG	Missile Guidé (GM)

MGA	Missile Antichar Guidé (ATGM)
MGSA	Missile guidé Surface-Air (SAGM)
MGSS	Missile Guidé Sol-sol (SSGM)
MHz	Mega-Hertz (MHz)
MI	Ministère de l'Intérieur (MOI)
MI	Ministère de l'Intérieur (MIA)
MJ	Mega Joule (MJ)
MLA	Munitions à Lanceur Aérien (ALM)
MLCII	Moyens de Lutte contre les Incendies Immédiats (IFFA)
MNE	Munitions non Explosé (UXO)
MOE	Matières et Objets Explosifs (ESA)
AP	Munitions Perforantes (AP)
MPa	Mega-Pascal (MPa)
APDS	Munition Perforante à Sabot Détachable (APDS)
MQ	Moyenne Quadratique (RMS)
MSA	Missile sol-air (SAM)
SAP	Munitions Semi-Perforantes (SAP)
MSPI	Munitions Semi-perforantes Incendiaires (SAPI)
MSS	Module portant sur le site de Stockage (FSSM)
MT	Masse Totale (kg) (AUW)
$M_{TNTe}$	Masse d'Equivalent TNT (kg) ( <i>en formule</i> )
MURAT	Munitions à Risques Atténués (IM)
MUSI	Munition Simulée (pour la formation en approvisionnement logistique) (SIMMO)
MZE	Module portant sur la zone d'empilement (FSM)
$M\Omega$	Mega Ohm ( $M\Omega$ )
NAMSA	Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA)
NB	Normes Britanniques (BS)
NC	Nitrocellulose (NC)
NCL	Numéro d'Identification de lot (BKI)
NE	Normalisation Européenne (normes CEN) (EN)
NEDEX	Destruction des Engins Explosifs (EOD)
NG	Nitroglycérine (NG)
NIDDR	Normes Internationales sur le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (IDDRS)
NILAM	Normes Internationales de l'Action contre les Mines (IMAS)
NL	Numéro de Lot (BI)
CMD	Destruction des Munitions Conventionnelles (CMD)
NPN	Normes Professionnelles Nationales (NOS)
NPRR	Niveau de Processus de Réduction des Risques (RRPL)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale (ICAO)
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique (OECD)
OIT	Organisation Internationale du Travail (ILO)
OMSRM	Ordre d'Exécution de Surveillance et de Réparation des Munitions (ASRTO)
ONG	Organisation Non Gouvernementale (NGO)
ONU	Organisation des Nations Unies (UN)
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

OSE	Responsable de la Sécurité des Explosifs (ESO)
OSFE	Responsable de la sécurité des forces explosives (FESO)
OSM	Responsable de Stockage des Munitions (ASO)
OSP	Officier Supérieur des Pompiers (SFO)
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO)
OTM	Officier technique des munitions (ATO)
P	Poids de l'Explosif (kg) ( <i>en formule</i> ) (P)
P <sub>0</sub>	Pression Ambiante (kPa) ( <i>en formule</i> )
PAA	Publication Administrative Interalliée (OTAN) (PAA)
PAB	Passif Assisté par Batterie (BAP)
PAR	Puissance Apparente Rayonnée (ERP)
WP	Phosphore Blanc (WP)
PWP	Phosphore Blanc Plastifié (PWP)
PCGR	Principes Comptables Généralement Reconnus (GAAP)
PCP	Polychloroprène (PCP)
P <sub>d</sub>	Pression Dynamique Maximale (kPa) ( <i>en formule</i> )
P <sub>det</sub>	Pression de Détonation (GPa) ( <i>en formule</i> )
PDI	Personnes Déplacées Internes (IDP)
PETN	Pentaérythrite-Tétranitrate (PETN)
PF	Pont de film (détonateur) (FB)
PFM	Processus de Fabrication de Munition (APB)
PHL	Pétrole, Huiles et Lubrifiants (POL)
PI	Proche Infrarouge (NIR)
PIM	Publication Interalliée sur les Munitions (AOP)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP)
PR	Phosphore Rouge (RP)
PR	Polyéthylène Réticulé (XLPE)
P <sub>r</sub>	Pression Réfléchies (kPa) ( <i>en formule</i> )
P <sub>s</sub>	Pression du Côté Visible (kPa) ( <i>en formule</i> )
PSI	Plan de Sécurité Incendie (FSP)
PT	Permis de Travail (PTW)
PVA	Prévention de la Violence Armée (AVP)
PZR	Petite Zone de Retenue (SHA)
QD	Quantité-distance (QD)
QNE	Quantité Nette d'Explosif (ou CEN : contenu net en explosif) (NEQ)
R	Responsable
RC	Rôle Clé (KR)
RFSE (MSER)	Réglementation de 2005 Relatives à la Fabrication et au Stockage des Explosifs (Royaume-Uni)
RI	Risque d'irradiation (RADHAZ)
RIBI	Réseau d'Identification Balistique d'INTERPOL (IBIN)
RID (RID)	Ordonnance Internationale sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Voie Ferrée
RIND	Risque Individuel de Décès (annuel) (IR)
RSP	Procédé de Neutralisation (RSP)
RTA	Réseau de terminaison d'air (ATN)

RTC	Responsable Technique en Charge (TOIC)
RTMD	Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses (DGR)
SAA	Munitions d'Armes de Petit Calibre (SAA)
SAADS	Système de destruction de Munitions d'Armes de Petit Calibre (commercial) (SAADS)
SAQA	Autorité Sud-africaine des Qualifications (SAQA)
SCAA	Salle d'Assemblage et de Contrôle d'Armes (WACR)
SCP	Système de contrôle de pollution (PCS)
SCU	Spécification de Charge Unitaire (ULS)
SDI	Système de Détection d'Intrusion (IDS)
SDIP	Système de détection d'intrusion de périmètre (PIDS)
SDS	Sous-division de Stockage (SsD)
SE	Sans Explosifs (FFE)
SEP	Site d'explosion potentiel (PES)
SER	Stabilisateur Efficace Restant (RES)
SGH	Système Général Harmonisé (GAAP)
SGS	Système de Gestion de Sécurité (SMS)
SE	Site Exposé (ES)
SOLAS	Convention Internationale pour la Sauvegarde de la Vie Humaine en Mer (SOLAS)
SPA	Système de Protection Anti foudre (LPS)
SRLM	Système de Roquettes à Lancement Multiple (MLRS)
SSM	Sites de Stockage des Munitions (ASS)
ST	Seuils de Trêve (NFT)
STS	Système de Travail Sécurisé (SSOW)
t	Temps (s) (en formule) (t)
t	Tonnes (t)
TAP	Test des Appareils Portables (PAT)
TBTS	Très Basse Tension Séparée (SELV)
TDCM	Taux de Dépense Quotidienne en Munitions (DAER)
TI	Technologie de l'information (IT)
TM	Technicien en Munition (AT)
TNT	Trinitrotoluène (TNT)
TPM	Terres multiples protégées (PME)
TPZD	Testeur Personnel de Zone Dangereuse (HATPM)
TR	Tir Rapide (QF)
TRC	Tube à rayons cathodiques (CRT)
TSHE	Tête de Squash hautement Explosif (HESH)
TSZE	Travailleur d'Appui de la zone à Matières Explosives (EASW)
TVCF	Télévision en Circuit Fermé (CCTV)
UAP	Uranium Appauvri (DU)
UE	Union Européenne (EU)
UES	Unité d'Espace (UOS)
UNCETDG/SGH	Comité d'Experts en Matière de Transport des Marchandises Dangereuses et du Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (UNCETDG/GHS)
UNODA	Bureau des Affaires de Désarmement des Nations Unies (UNODA)
UNSCETDG	Sous-comité d'Experts en Matière de Transport des Marchandises Dangereuses du Conseil Economique et Social des Nations Unies (UNSCETDG)

USAR	Unité de sécurité et d'Armement (SAU)
$V_0$	Vitesse Initiale du Fragment (m/s) (en formule) ( $V_0$ )
VC	Voie Publique (PTR)
$V_d$	Vitesse de Détonation (m/s) ( <i>en formule</i> ) ( $V_d$ )
VF	Variation (m) (en Formule) (R)
$V_{fc}$	Vitesse du Front de Choc (m/s) ( <i>en formule</i> ) ( $V_{fc}$ )
VME	Valeur Monétaire Escomptée (EMV)
$V_p$	Vitesse des Particules (m/s) ( <i>en formule</i> ) ( $V_p$ )
ZPDE	Zone Protégée contre les Décharges Electrostatiques (EPA)
ZS	Zone de Stockage (FSA)
ZSE	Zone de Stockage des Explosifs (ESA)
ZSM	Zone de Stockage des Munitions (ASA)
$\theta$	Angle de lancement (Radians) ( <i>en formule</i> ) ( $\theta$ )
$\tau$	Constante de Temps Thermique ( $\tau$ )

## **Annexe A** **(informative)** **Références**

Les documents normatifs ci-dessous contiennent des mentions qui, par la référence qui y est faite dans le présent texte, constituent des dispositions de cette partie du guide. En ce qui concerne les références datées, les amendements et révisions ultérieurs de ces publications ne seront pas pris en compte. Cependant, il serait judicieux que les parties prenantes à ces accords basés sur cette partie du guide étudient la possibilité d'utiliser les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-dessous. Quant aux références non datées, l'édition qui fait foi est la plus récente du document normatif auquel il fait référence. Les membres de la norme ISO tiennent les registres des certifications ISO et en en vigueur :

- a) AAP-6 (2012), Version 2 *OTAN Glossaire de termes et définitions*. Bureau de Normalisation de l'OTAN (NSO) 03 octobre 2012.
- b) AOP-38 *Glossaire des termes et définitions sur la sécurité et l'aptitude au service de munitions, matières explosives et produits associés*. (3e Édition). Bureau de Normalisation de l'OTAN (NSO) Avril 2012
- c) CEN 13857-1 : 2003(E) *Explosifs à usage civil – Partie 1 : Terminologie* CEN. 2003 ;
- d) ISO Guide 51 : 2014 *Aspects liés à la sécurité – Principes directeurs pour les inclure dans les normes*. ISO. 2014 ;
- e) ISO 9001 : 2008(E) *Systèmes de management de la qualité – Exigences*. ISO. 2008 ;<sup>10</sup> et
- f) ISO 14001 : 2004(E) *Systèmes de management environnemental -- lignes directrices*. ISO. 2004.<sup>11</sup>

Il est conseillé d'utiliser la récente version/édition de ces références. Le Bureau des Affaires de Désarmement des Nations Unies (UNODA) conserve une copie de toutes les références<sup>12</sup> utilisées dans ce guide. La récente version/édition des normes, guides et références des DTIM est archivée à l'UNODA et peut être consultée sur le site Web : [www.un.org/disarmament/un-safeguard/](http://www.un.org/disarmament/un-safeguard/). Il est conseillé aux autorités nationales, aux employeurs et autres instances et organisations concernées de se procurer des copies de ces textes avant de lancer un programme de gestion des stocks de munitions classiques.

---

<sup>10</sup> Sera bientôt remplacé par la certification ISO 9001: 2015.

<sup>11</sup> Sera bientôt remplacé par la certification ISO 14001: 2015.

<sup>12</sup> Sous réserve de droits d'auteur.

## Consignation des amendements

### Gestion des amendements de la DTIM

Les DTIM feront l'objet de révision formel tous les cinq ans. Cependant, cette disposition n'exclut pas l'apport des amendements durant cette période, pour des raisons de sécurité et d'efficacité des opérations, ou pour des fins éditoriales.

Tout amendement apporté à ces directives sera numéroté, et sa date et détails généraux consignés dans le tableau ci-dessous. L'amendement sera également mentionné à la page de garde des DTIM, précisément sous la date d'édition, par la phrase « *ajout de (s) amendement (s) numéro (s) 1, etc.* »

De nouvelles éditions des DTIM pourront être publiées à la fin des révisions formelles. Les amendements apportés jusqu'à la nouvelle édition seront ajoutés à cette dernière, et le tableau des amendements nettoyé. Ainsi, l'enregistrement des amendements reprendra à nouveau et se poursuivra jusqu'à la prochaine révision.

Les versions les plus récentes existantes des DTIM seront celles qui seront publiées sur le site Web UN SaferGuard IATG à l'adresse : [www.un.org/disarmament/un-safeguard/](http://www.un.org/disarmament/un-safeguard/).

Numéro	Date	Les détails de l'amendement
0	01 fév. 15	Publication de la 2e édition des DTIM.